

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 19SGADL0001

**SEANCE DU
7 MARS 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 58
Date de convocation : 1 mars 2019
Date d'affichage : 8 mars 2019

OBJET : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 07 mars à dix-huit heures
rente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2,
avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la
présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-
François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique
LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M.
Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO -
Mme Montserrat REYES - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane
BERARD - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme
Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT -
M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M.
Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND -
Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland
FUCHET - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON -
Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M.
Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - M. Georges
LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE -
M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-
Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ -
M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme
Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO -
M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M.
Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - Mme
Marie ROUSSEAU - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M.
Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

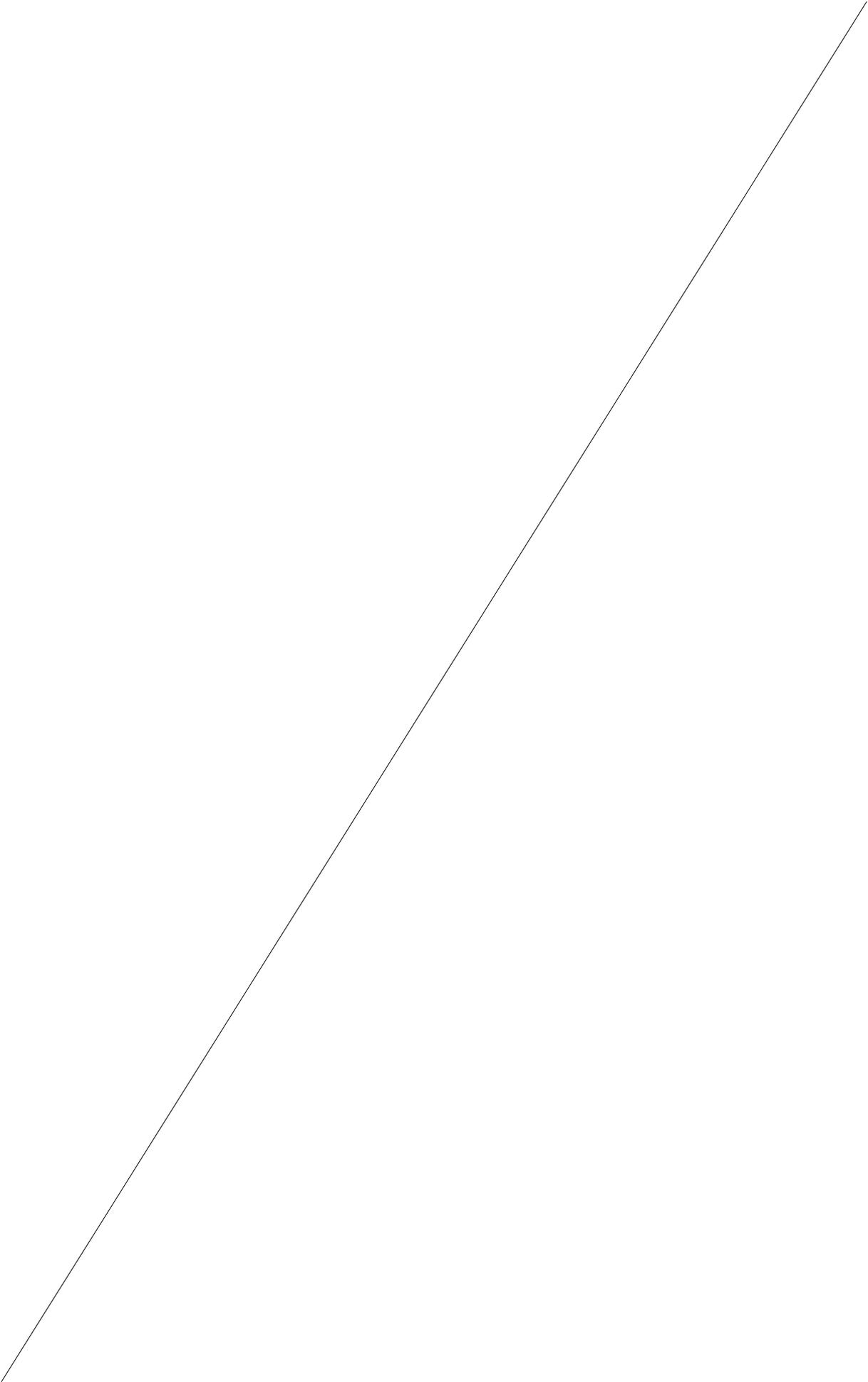
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. SELVEZ (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. POLITI (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme BLONDEAU-CIMAN (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Marie-Odile RAMES)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BUCHALIK



Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 8 mars 2019
et publié, affiché ou notifié le 8 mars 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI





Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 20 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mil dix huit, le 20 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtizia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - Mme Marie ROUSSEAU - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FERRY (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Josiane BERARD)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme MATRAT (pouvoir à Mme Danielle GOSSE)
Mme LECOEUR (pouvoir à Mme Roland FUCHET)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Josiane BERARD

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	4
I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 novembre 2018.....	5
2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
3. Médiation préalable obligatoire – Conventionnement avec le Centre de Gestion 71 – Autorisation de signature.....	6
4. Convention Comité des Œuvres Sociales – CUCM – Autorisation de signature	6
II – QUESTIONS FINANCIÈRES.....	7
1. Budget Principal – Vote d'une décision modificative	7
2. Budget annexe Eau – Vote d'une décision modificative	7
3. Budget annexe Assainissement collectif – Vote d'une décision modificative	7
4. Budget annexe SPANC – Vote d'une décision modificative.....	7
5. Budget annexe Transports – Durées d'amortissement des immobilisations - Complément	8
6. Taxe d'habitation – Vote du taux 2019.....	8
7. Taxe Foncière sur les propriétés non bâties – Vote du taux 2019	9
8. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Vote du taux 2019	10
9. Cotisation foncière des entreprises – Vote du taux 2019.....	10
10. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget principal	10
11. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Eau.....	10
12. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Assainissement collectif	10
13. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe SPANC	10
14. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Transports	10
15. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Ecomusée.....	10
16. AP/CP Programme Pluriannuel de Voierie – Bilan et ajustement de l'échéancier.....	31
17. AP/CP Modernisation des déchèteries - Bilan et ajustement de l'échéancier	31
18. AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Bilan et ajustement de l'échéancier	31
19. AP/CP Le Breuil - Ancien Stade - Bilan et ajustement de l'échéancier.....	32
20. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Bilan et ajustement de l'échéancier	32
21. AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Bilan et ajustement de l'échéancier	32
22. AP/CP Restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Bilan et ajustement de l'échéancier	32
23. AP/CP Aménagement canal du Centre - Bilan et ajustement de l'échéancier	33
24. AP/CP Aménagement des points d'appui - Bilan et ajustement de l'échéancier	33
25. AP/CP Acquisition matériel de transport - Bilan et ajustement de l'échéancier	33
26. AP/CP Ouvrages d'art - Bilan et ajustement de l'échéancier.....	33
27. AP/CP Site technopolitain - Bilan et ajustement de l'échéancier	34
28. AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Bilan et ajustement de l'échéancier ..	34
29. Subventions 2019 (1).....	34
30. Subventions 2019 (2).....	35
31. Subventions - Versement d'acomptes	35
III – DÉVELOPPEMENT URBAIN	36
1. Patrimoine immobilier communautaire - Connexion au réseau fibre optique Orange.....	36
2. Nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social – Approbation	37

3. Convention cadre OPAC Saône-et-Loire/Communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation de signature	39
IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	39
1. IUT - Programme d'investissement - Versement d'une subvention	39
2. Filière AES - Centre Condorcet - Convention d'objectifs - Autorisation de signature	40
3. Association Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche Comté (DECA-BFC) - Convention d'objectifs - Autorisation de signature.....	41
4. Montceau-les-Mines - Z.A. Châtillon - Cession d'une bande de terrain à la SCI CTA IMMO	42
5. Montchanin - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un hôtel	42
6. Montchanin - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant	42
7. Augmentation du capital de la SEMCIB	48
8. Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Sernin-du-Bois - Rénovation restaurant - Attribution d'une subvention.....	50
9. Fonds d'aide au commerce rural - Commune de Saint-Sernin-du-Bois – Attribution d'une subvention	50
V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	51
1. Contrat de ville 2015-2020 - Approbation du rapport politique de la ville 2017	51
2. Convention de coopération interterritoriale pour la construction du contrat de canal du Centre	51
3. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention de partenariat.....	51
IV – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	52
1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB).....	52
2. Préservation de la ressource en eau - Lac de la Sorme - Autorisation de signer la convention d'animation agricole 2019 avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.....	53
3. Assainissement non-collectif - Communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne - Versement aux propriétaires de l'aide financière au diagnostic de leur installation.....	53
VII – PROXIMITÉ.....	54
1. Fourniture et transport de sel de déneigement pour les services de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande.....	54

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

M. le Président.- Je vais faire l'appel, mais certaines personnes sont prises par des assemblées départementales ou peut-être par des blocages.

(Le Président procède à l'appel)

M. le Président.- Mes chers collègues,

En ouverture de ce conseil, quelques mots pour rappeler que notre pays a une nouvelle fois été frappé par le terrorisme, particulièrement à Strasbourg, et réaffirmer de manière très forte que c'est ensemble que nous devons porter haut les valeurs de la République et de notre pays, pays de liberté et de tolérance, pour lutter contre la barbarie.

Je le fais en notre nom à tous, bien entendu, et je vous invite à respecter une minute de silence en mémoire des victimes.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite réaffirmer quelques points au moment où notre pays vit des mouvements importants sur fond de crise sociale et institutionnelle.

Je ne rentrerai pas ici dans une analyse de ce mouvement. Mais il me semble opportun de rappeler que la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens est, de longue date, au cœur de certaines de nos politiques publiques, pour ne pas dire de toutes nos politiques.

Le développement économique constitue une priorité majeure de notre action. Lorsque nous œuvrons pour conforter l'implantation d'entreprises, en incitant de nouvelles à venir s'installer, nous agissons pour, *in fine*, préserver l'emploi. Nous avons joué notre rôle pour favoriser la reprise de NFM par le groupe Mühlhäuser dans les meilleures conditions possible et dans le dossier Eolane, qui a connu une issue dont nous ne pouvons que nous féliciter. Je tiens également, sur ces deux dossiers, à souligner la responsabilité, l'esprit de responsabilité des représentants du personnel et des salariés des deux entreprises. États d'esprit et attitudes constructives qui ont permis deux issues favorables.

A travers notre soutien à diverses associations, comme Agire, Apor, l'Ecole de la deuxième chance, nous aidons également des personnes en difficulté à rebondir dans leur parcours professionnel ou encore à se former dans un nouveau métier. Préserver l'emploi, permettre à des personnes en difficulté de renouer avec le monde du travail, c'est agir en faveur du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Autre sujet auquel nous sommes très attachés : l'enseignement supérieur. Nous avons toujours bâti notre action autour de deux axes. Le premier, c'est l'excellence car, sans filières reconnues au plus haut niveau comme les masters Vibot ou Maïa, notre campus se serait trouvé en situation de grande fragilité.

Pour autant, nous avons refusé de sacrifier la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il est pour nous impératif que les jeunes de notre territoire qui n'ont pas forcément les moyens d'aller poursuivre leurs études dans les métropoles ou dans les grandes villes puissent trouver ici une offre de formations post-bac. L'ordre du jour de ce conseil en témoigne puisque nous allons présenter un peu plus tard dans la soirée une délibération concernant la filière AES. Je rappelle que l'université de Bourgogne, dans une logique de rationalisation des coûts et de recherche d'économie, avait remis en cause cette filière au sein de notre campus. Il était donc impensable pour nous qu'elle soit centralisée à Dijon et nous avons fait ce qu'il fallait, y compris financièrement, pour qu'elle continue d'être dispensée sur notre campus.

Je prendrai encore deux autres exemples sur d'autres thématiques. Nous avons lancé, il y a 5 ans, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat. Ce dispositif permet à des propriétaires privés de bénéficier d'aides publiques pour rénover leur logement, l'adapter au maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, d'en améliorer les performances énergétiques. Grâce à des taux de subvention conséquents, de plus de 50 % en moyenne – il faut tout de même le rappeler et c'est ce qui explique la réussite de cette opération, l'Opah leur offre la possibilité de disposer des aides nécessaires pour entreprendre des travaux qu'ils n'auraient, pour

la plupart d'entre eux, pas eu les moyens de réaliser autrement.

Deuxième élément en matière de transport, nous avons également pris des décisions volontaristes. Lors de la mise en place du nouveau réseau de transports urbains en 2016, nous avons souhaité dessiner ce réseau pour desservir au mieux les secteurs concentrant les foyers aux revenus modestes et les personnes âgées. Nous avons également décidé, en parallèle, que le transport scolaire serait gratuit pour les collégiens et lycéens. Ce sont deux mesures très fortes.

La communauté urbaine joue donc son rôle dans la préservation du pouvoir d'achat, à la fois par les politiques publiques mises en œuvre, mais également en n'augmentant pas la pression fiscale sur les ménages. Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont restés stables tout au long de ce mandat et nous proposons une nouvelle fois, dans l'examen du budget que nous allons faire tout à l'heure, de ne pas augmenter ces taux.

D'une manière générale, et avec constance, le budget 2019 que nous allons examiner ce soir traduit une nouvelle fois parfaitement cette volonté qui nous guide pour améliorer le quotidien des personnes.

Je suis – comme vous - profondément attaché au service public qui, bien souvent, joue un rôle d'amortisseur en période de crise. L'Etat, depuis quelques années, a réduit les moyens des collectivités locales et s'est engagé récemment dans un mouvement de recentralisation.

C'est à mon sens une grave erreur car les services publics de proximité sont bien souvent l'ultime recours des personnes en difficulté. Donner les moyens à l'Etat et aux collectivités d'assumer dans de bonnes conditions le service public pour le renforcer est une garantie pour l'avenir et l'épanouissement des habitants et donc, au final, source d'économies.

J'espère que le gouvernement infléchira sa position et saura à présent entendre les élus locaux que nous sommes.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais dire en préambule, en vous remerciant de votre écoute et de votre attention.

Nous allons dès à présent examiner les délibérations de notre conseil sans attendre.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Josiane BERARD est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 novembre 2018

M. le Président. - La première question est l'adoption du procès-verbal du conseil du 13 novembre.

Y a-t-il des remarques avant l'adoption ? Pas de remarque, pas de question.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Pas d'oppositions ?

Il est adopté.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 13 novembre 2018.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Est-ce qu'il y a, sur les décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités, des questions ou des remarques ? Pas de

question, pas de remarque.

Monsieur CATON n'en a pas ce soir. Je dirai simplement, Monsieur CATON, parce que c'est bien normal, que vous nous avez adressé un courrier d'un administré sur la régie intéressée. Vous avez souhaité avoir les réponses. Nous vous les avons transmises, en l'occurrence la vice-Présidente Sylvie LECOEUR, pour apporter précisément les réponses suite à ce courrier d'administré. Je sais que vous lui avez transmis ces réponses ; nous l'avons fait également. Vous avez bien suivi le sujet ; je tenais à le dire devant l'assemblée.

M. CATON.- Il s'agissait de réponses de qualité qu'il serait peut-être intéressant de transmettre à tous les conseillers.

M. le Président.- Quand nous sommes sollicités, nous répondons, Monsieur CATON. En tout cas, merci d'avoir interpellé et d'avoir fait le lien. Merci beaucoup.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 13 novembre 2018.

3. Médiation préalable obligatoire – Conventionnement avec le Centre de Gestion 71 – Autorisation de signature

M. le Président. - Nous avons ensuite un sujet qui porte sur la médiation préalable en termes de conventionnement avec le Centre de Gestion et une convention avec le Comité des Œuvres Sociales.

Je sou mets ces deux délibérations au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les questions administratives.

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise en place de la médiation préalable obligatoire au sein de la collectivité,*
- *D'approuver les termes de la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Étant précisé que Jean-Marc FRIZOT, Edith CALDERON, Lionel DUPARAY, Jean-Paul LUARD, Marie-Odile RAMES, Catherine BUCHAUDON, Paulette MATRAY et Bernard DURAND, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

4. Convention Comité des Œuvres Sociales – CUCM – Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales pour la période 2019-2022 ;*
- *D'approuver les termes de la convention financière 2019 à intervenir avec le COS précisant les modalités de versement de la subvention ;*
- *D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2019, d'une somme prévisionnelle de 159 505 € pour l'année 2019 sachant que le montant définitif sera*

calculé, début 2020 au vu des mandatements réalisés sur l'exercice sur les imputations du chapitre 012, nature 64111, 64118, 64131, 64138, 64168 ;

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions en annexes.*

Observations : Étant précisé que Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE et Marie-Odile RAMES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Budget Principal – Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Nous passons maintenant aux questions financières avec, là aussi, une série de sujets qui concernent des décisions modificatives, les questions 1, 2 et 3 sur le budget principal, le budget annexe Eau et le budget annexe Assainissement collectif, ainsi que le SPANC et le budget annexe Transports sur une durée d'amortissement.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur ces délibérations ?

Qui est contre ? Levez bien la main si vous avez des pouvoirs, merci.

Elles sont adoptées.

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

2. Budget annexe Eau – Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

3. Budget annexe Assainissement collectif – Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

4. Budget annexe SPANC – Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

-

Observations : Adoption la majorité.

5. Budget annexe Transports – Durées d’amortissement des immobilisations – Complément

Le conseil décide :

- D’appliquer à partir du 1^{er} janvier 2019 aux biens acquis suivants, les durées d’amortissement pour les immobilisations du budget annexe transports définies ci-après (correspondant aux durées d’usage courantes) :
- D’amortir en une seule fois, les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 750 € HT.

CATEGORIE D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMORTISSEMENT PROPOSEES	COMPTES CONCERNES (Pour information, données indicatives)
Immobilisation incorporelle Logiciel	2 ans	2051

Observations : Adoption à la majorité.

6. Taxe d’habitation – Vote du taux 2019

M. le Président.- Nous passons maintenant, avec une présentation par le premier vice-président Hervé MAZUREK, au vote des taux, les questions 6 à 9.

Je propose au premier vice-président de les présenter les unes après les autres. Ensuite, il pourra bien entendu y avoir un échange et je mettrai aux voix, délibération par délibération.
Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Merci Monsieur le Président.

Comme les années précédentes, la communauté urbaine propose de maintenir les taux de fiscalité tant pour les ménages que pour les entreprises. C'est-à-dire, pour la taxe d'habitation : 9,98 €, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,85 €, taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,53 %, cotisation foncière des entreprises : 25,22 %.

M. le Président.- Sur ces présentations, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur LANDRE, allez-y.

M. LANDRE.- Simplement une remarque suite à vos propos liminaires. Vous avez dit tout à l'heure que les taux avaient été maintenus ces dernières années et vous avez ajouté que la pression fiscale sur les ménages n'avait pas été accrue. Je sais que nous avons eu ce débat dans les années précédentes, ce ne sera pas le cas cette année puisque la règle a changé, mais les bases sur lesquelles étaient calculés les impôts locaux ont été plusieurs années de suite revalorisées de façon plus importante que l'inflation jusqu'à ce que le Président Hollande décide de changer la règle avec sa majorité lors de sa dernière année de mandat, me semble-t-il.

En réalité, je pense qu'en cette période où, parfois, vous avez évoqué la crise actuelle ou en tout cas les remous sociaux, il y a incompréhension de la part des citoyens sur ce qu'ils paient réellement et ce qu'est la réalité de la pression fiscale qui s'exerce sur eux. Il est juste de dire, y compris lorsque les taux n'augmentent pas, que la pression fiscale a bien augmenté certaines années. Parce que sinon, si vous affirmez le contraire, et bien cela crée de l'incompréhension et – je le pense – c'est un des facteurs aussi du rejet de l'action politique et de l'action des élus car, parfois, on ne comprend pas pourquoi on nous dit que les impôts n'augmentent pas alors que, concrètement, en fin d'année, les taxes d'habitation, les taxes foncières, ont augmenté.

Ce ne sera pas le cas cette année au regard de l'inflation, mais cela a été le cas pendant trois années du mandat. Je tenais à le préciser.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Il me semble que j'ai toujours été clair dans les propos que j'ai tenus concernant la fiscalité. J'ai toujours dit que c'était les taux qui n'augmentaient pas. C'est une décision forte des

collectivités puisque c'est à elles de décider si les taux augmentent ou pas.

Nous n'avons pas augmenté les taux durant ce mandat et même durant le mandat précédent, me semble-t-il. Les taux n'ont pas augmenté depuis un certain nombre d'années. C'est une décision forte qui nous appartient et que nous assumons.

Le fait que les bases augmentent est de la responsabilité de l'Etat.

D'abord, il n'est pas juste de dire que les bases ont toujours augmenté au niveau de l'inflation. Pas toujours. Un certain nombre d'années, oui, mais pas toujours.

On peut toujours décider de baisser les taux. C'est ce que j'entends parfois. Mais on peut avoir des propos démagogiques et tout promettre, après, il faut assumer. Nous avons décidé de ne pas faire de promesse. Si vous vous rappelez des propos que j'ai tenus en début de mandat, je n'ai jamais fait de promesse, et mon exécutif non plus, sur un maintien ou une baisse des taux. Nous avons simplement dit que l'objectif que nous nous fixions, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, car je rappelle tout de même que la communauté urbaine a dû économiser sur son budget de fonctionnement plus de 4 millions d'euros, nous essaierions, dans la mesure du possible, tout en assurant le service public, de maintenir les taux. Je dis bien : maintenir.

Nous avons donc répondu aux objectifs que nous nous étions fixés jusqu'à présent. Mais baisser les taux alors que, parallèlement, on nous demande de faire des économies en baissant les dotations et en nous demandant d'assurer du service public de plus en plus élevé relève de la démagogie.

Je n'ai jamais dit que la pression fiscale avait baissé. J'ai dit qu'en ce qui nous concernait et sur ce qui relève de notre pouvoir de décision, elle n'a pas augmenté par rapport au taux. Je crois que j'ai toujours été clair là-dessus.

Je rappelle que beaucoup de collectivités, en France, beaucoup et des collectivités notamment de notre taille, voire plus grandes, au moment où les dotations ont baissé de manière très forte, ont augmenté les taux en plus des bases, parfois avec des augmentations à deux chiffres. Nous ne l'avons pas fait. Nous ne l'avons pas fait et cela a nécessité des efforts considérables dans la maîtrise du fonctionnement. Je pense que c'est aussi clair que cela.

Je vais mettre aux voix la délibération portant sur la taxe d'habitation.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Sur la taxe foncière sur le non-bâti, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elle est adoptée également.

Sur la cotisation foncière des entreprises, la CFE, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Toutes les taxes ont donc été adoptées à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'habitation à 9,98% au titre de l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Taxe Foncière sur les propriétés non bâties – Vote du taux 2019

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Vote du taux 2019

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Cotisation foncière des entreprises – Vote du taux 2019

Le conseil décide :

- *De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget principal

11. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Eau

12. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Assainissement collectif

13. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe SPANC

14. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Transports

15. Budget primitif 2019 – Adoption du Budget annexe Ecomusée

M. le Président.- Nous passons maintenant à l'examen des budgets. Nous avons le budget principal et puis nous avons les budgets annexes. Je propose également au premier vice-président de les présenter les uns à la suite des autres. Ensuite, nous aurons un échange avant les votes.

M. MAZUREK.- Chers collègues, Monsieur le Président, il me revient donc le plaisir de présenter ce projet de budget 2019, avant dernier budget que je présente.

Je tenais à remercier les services pour la qualité du travail fourni et ce depuis le mois d'octobre dans le cadre des entretiens budgétaires, pour aboutir à des documents dont la clarté permet à chacun d'appréhender ce moment important pour notre collectivité dans les conditions les meilleures.

Le cadre de ces budgets a donc été posé au cours du débat d'orientations budgétaires du mois dernier et s'inscrit évidemment dans la suite logique des débats de ce conseil communautaire et également des débats que nous avons pu avoir lors de la commission des finances de début décembre.

On sera tous d'accord, au sein de cette assemblée, pour reconnaître que de nombreuses incertitudes, tant au niveau mondial, européen et national, et contraintes issues de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pesé sur l'élaboration du budget de notre collectivité. Ainsi le projet de loi de finances 2019 affiche toujours comme objectif la restriction des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Mais on peut résumer le budget 2019 comme suit : maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien d'un autofinancement non négligeable, endettement maîtrisé, investissements soutenus et cohérents, cohérents avec le plan de mandat 2014-2020, plan de

mandat construit autour des trois axes (développement économique et enseignement supérieur, renouvellement urbain et attractivité résidentielle, solidarité et cohésion sociale), budget qui s'inscrit également avec un maintien des taux de fiscalité, comme nous venons de le voter.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, elles s'établissent à un peu plus de 70 millions d'euros, en hausse de 0,63 % par rapport au budget primitif 2018.

- Les impôts et taxes sont estimés à 43,8 millions, en augmentation de 1,08 % par rapport au budget primitif 2018.

- Les dotations, subventions et participations sont évaluées à 22,1 millions, en hausse de 0,48 % par rapport au budget primitif 2018, dont 15,26 millions de dotation globale de fonctionnement (- 1,10 %).

Les dépenses de fonctionnement, comme j'ai pu le dire en introduction, sont maîtrisées. Elles s'élèvent à près de 61,3 millions d'euros, en légère augmentation (+ 0,39 %) par rapport au budget primitif 2018. Cette évolution est en conformité avec l'évolution des dépenses de fonctionnement fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (plafond d'évolution fixé à + 1,2 % par an, inflation comprise).

Les charges générales, qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement général de la collectivité, sont estimées à 24,7 millions.

- Déchets : 8,3 millions. Le traitement des déchets ménagers, des emballages et des déchets verts représente près de 70 % de l'enveloppe allouée. Cette enveloppe intègre également la fin du projet Territoire zéro déchet zéro gaspillage (TZDZG), qui a sensibilisé de nombreux publics (grand public, scolaires, entreprises, commerces, communes) à la réduction de la production de déchets.

- Voirie : 3,4 millions. Cette enveloppe intègre :

- le programme d'entretien de la voirie pour 630 000 €,
- les fournitures et la location de matériel pour plus de 730 000 €,
- les territoires, le nettoyage des centres-villes et des marchés pour plus de 800 000 €,
- l'entretien des terrains, des espaces GPRU et l'élagage pour plus de 810 000 €.

- Transport scolaire et signalisation : 4,6 millions seront consacrés à ce chapitre dont 3,5 millions pour le transport scolaire. Transport scolaire qui, je le rappelle, est gratuit pour tous les élèves fréquentant les collèges et lycées de la communauté urbaine et habitant le territoire de la communauté urbaine.

Les charges de personnel sont évaluées à 19,4 millions d'euros, soit une évolution de + 0,96 % par rapport au budget voté 2018.

L'autofinancement, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors capital de la dette), est estimé à 3,9 millions, en hausse de 2,8 % par rapport au budget primitif 2018.

En ce qui concerne la chaîne de l'épargne, la poursuite d'une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet un maintien des différentes épargnes à un bon niveau. Seule l'épargne nette (près de 3,4 millions) connaît un repli (- 6 %), lié à un montant de remboursement en capital (5,4 millions) plus important qu'en 2018 (+ 8,32%). L'épargne brute (près de 8,8 millions) progresse de 2,31 %.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 25 millions. Elles intègrent notamment l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (3,9 millions), les dotations et fonds propres (4 millions), les subventions d'investissement (3,5 millions).

Les dépenses d'investissement, même si nous serons tous d'accord pour dire que les dépenses d'investissement doivent se juger sur l'ensemble du mandat et pas uniquement sur une année, on le sait très bien. D'ailleurs, le fonctionnement en AP/CP va bien dans le sens d'une vision globale sur l'ensemble du mandat, ou en tout cas sur plusieurs années, des investissements de la communauté urbaine.

Le volume global des dépenses d'investissement pour l'année 2019 atteindra 24,5 millions d'euros.

Pour ce qui est du développement économique et l'enseignement supérieur : 5,1 millions,

- Coriolis : 963 000 €. Le programme de travaux visant à améliorer l'attractivité du site, à faciliter les déplacements et à organiser l'accueil de nouvelles entreprises se poursuit. Pour

2019, les investissements concernent principalement des travaux de voirie pour l'aménagement d'une liaison douce avenue de l'Europe.

- Plateforme des Chavannes (Mecateamcluster) : 852 000 €. L'extension de la plateforme se poursuit par la reprise d'ouvrages ferroviaires, dont l'étude de maîtrise d'œuvre est prévue en 2019.

- RCEA : 1,15 million d'euros. La communauté urbaine contribuera à hauteur de cette somme aux travaux de modernisation et de sécurisation de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

- Site technopolitain : 920 000 €. Le projet du site technopolitain vise à créer un environnement d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises. Ce site a également pour vocation d'être un lien entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les dirigeants d'entreprises porteurs de projets d'innovation. L'année 2019 sera principalement consacrée à l'étude de maîtrise d'œuvre.

- Commerce : 400 000 €. Les dispositifs de soutien au commerce, tant en milieu urbain que rural, sont reconduits.

Renouvellement urbain et attractivité résidentielle : 7,1 millions d'euros.

- Développement urbain : 3,9 millions.

- Le Creusot : secteur de la gare. La restructuration du secteur de la gare et l'amélioration de la liaison entre le Cœur de ville et la rue Foch se poursuivront avec la fin de l'aménagement de la dalle urbaine et de la construction d'un bâtiment de services publics.
- Le Creusot : Mach 2. La création d'un pôle immobilier et d'un pôle médical est en cours.
- Montceau : centre-ville. Le projet continuera avec notamment l'aménagement de l'esplanade aux abords de la capitainerie.
- Montceau : le quartier des Equipages où des travaux paysagers et d'éclairage seront réalisés.
- Autre grand sujet structurant pour le territoire communautaire : le boulevard du 8 Mai à Torcy. Un ambitieux projet qui va permettre de transformer cet axe majeur en boulevard urbain, paysager et résidentiel en intégrant les modes de déplacement doux.

- Logement : 1,5 million d'euros seront consacrés à la politique du logement. Le soutien à la création et à la rénovation de logements se poursuivra à travers l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et le dispositif Bimby, qui vise à favoriser la création de logements sans étalement urbain. Des études seront également menées en vue de la requalification d'îlots urbains dégradés au Creusot et à Montceau. Les travaux vont également se poursuivre dans le quartier de l'ancien stade au Breuil, dans des lotissements à Perrecy-les-Forges et aux Bizots. Le projet d'aménagement du centre de Gévelard sera lancé.

- Tourisme et patrimoine : 1,7 million d'euros y seront consacrés.

- Canal du centre. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers et des touristes ainsi que la gestion du port, le programme de la capitainerie a été modifié afin d'intégrer l'aménagement d'un bâtiment annexe au bâtiment principal, qui sera en grande partie réalisé sur l'année 2019. Ensuite, ce sera au tour du réaménagement des haltes nautiques de Montchanin, Blanzay et Gévelard, ce qui s'inscrit dans le plan de valorisation global du canal du Centre avec également un objectif de développement du tourisme fluvial et de l'itinérance douce, avec une étude sur le projet Eurovélo 6.
- Villa Perrusson. Les travaux de rénovation intérieure et la restauration des décors vont se poursuivre.

Solidarité et cohésion sociale : 1,3 million d'euros y seront consacrés.

- Quartiers prioritaires et politique de la ville. Le quartier du Plessis à Montceau bénéficiera d'une enveloppe de 100 000 € et l'appui au développement du parc social locatif (aides à la pierre pour le logement social) de 450 000 €.

- L'accessibilité. Plus de 500 000 € seront consacrés aux travaux de mise en conformité des arrêts de bus.

En ce qui concerne la proximité, 8,7 millions y seront consacrés :

- Aménagements urbains dans les communes : 2,7 millions d'euros.
- Voirie : l'enveloppe 2019 sera portée à 2,5 millions d'euros.

- Ouvrages d'art : 260 000 €. La majeure partie de la dotation sera allouée à la réfection du pont de Lucy à Montceau, avec la réfection de la structure métallique du pont et le renforcement de ses fondations pour supporter un tonnage plus élevé.

- Pour ce qui est de la politique des déchets, un peu plus de 800 000 € seront consacrés à la modernisation des déchetteries et à la mise en œuvre de conteneurs enterrés dans les immeubles, lotissements et points d'apports volontaires.

Pour ce qui est des moyens généraux, 7,6 millions d'euros y seront consacrés.

Je passe maintenant aux budgets, notamment au budget annexe eau.

L'exercice 2019 représente la deuxième année de mise en œuvre de la régie intéressée.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 9,6 millions d'euros, dont plus de 6,1 millions d'euros sont liés au contrat de régie intéressée.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 13,9 millions d'euros.

Le programme d'investissement, d'un montant de plus de 5,4 millions d'euros, intègre notamment les dépenses suivantes :

- protection du lac de la Somme : 932 000 €,
- protection des ressources Nord : 186 000 €,
- travaux sur les réserves d'eau brute : 720 000 €,
- travaux sur les réseaux d'eau brute : 380 000 €,
- rénovation des réservoirs d'eau potable : 190 000 €,
- rénovation de réseaux : 2,3 millions, dont les opérations nouvelles liées à la régie

intéressée (dotation branchements neufs et renouvellement de branchements) pour plus de 1,1 million d'euros et les travaux prévus à Ecuisses (rue des Mésanges et des Fauvettes), à Montceau (rues de la Bruyère, Salengro), à Saint-Julien (bourg) et Saint-Sernin-du-Bois principalement,

- extensions de réseaux qui accompagnent le développement de l'habitat et des activités économiques : 390 000 €,

- travaux programmés dans le cadre du contrat de régie intéressée : 311 000 €.

Pour ce qui est du budget annexe assainissement collectif, l'exercice 2019 représente la deuxième année de mise en œuvre de la régie intéressée.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,3 millions d'euros, dont plus de 5 millions d'euros au titre du contrat de régie intéressée.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7,9 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement s'inscrivent à 3,6 millions d'euros, dont :

- réalisation d'expertises liées notamment aux schémas directeurs à Torcy, Blanzay et Montceau (858 287 €),

- rénovation de réseaux, dont les plus importantes opérations sont prévues à Ciry, au Creusot, à Montceau et à Montchanin (815 000 €),

- extensions de réseau, notamment dans le cadre du développement de l'habitat et des zones d'activités (695 000 €),

- demandes de branchements isolés, renouvellement des branchements en eaux usées et de regards (697 000 €),

- travaux de renouvellement prévus dans le cadre du contrat de régie intéressée (491 000 €).

Budget annexe assainissement non collectif.

Depuis 2018, l'ensemble des prestations liées au service public d'assainissement non collectif est géré en régie directe, intégrant, de ce fait, également l'accompagnement des usagers pour l'entretien et/ou les travaux de mises aux normes. Les prestations de contrôle des ouvrages existant sont intégrées, pour la deuxième année, dans les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 113 200 € et les recettes sont évaluées à 126 200 €.

En investissement, 13 000 € sont prévus pour l'acquisition de matériel.

Budget annexe Transports.

Les dépenses du budget primitif, pour la troisième année, sont financées sans recours à une subvention du budget principal. Le montant des dépenses s'élève à 4,6 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des contrats, notamment avec Creusot Montceau Transports pour le réseau de bus urbain, l'opération Bus de l'été, le transport à la demande.

Les recettes proviennent essentiellement du versement transport (3,7 millions d'euros) et de la régie transports (un peu plus de 390 000 €).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 355 000 €.

Budget annexe Ecomusée.

Les dépenses de fonctionnement (784 000 €) intègrent notamment la programmation scientifique et culturelle (plus de 200 000 €) avec la Nuit européenne des musées, les Journées européennes du patrimoine, un concert-récital pour clôturer les trois volets de l'exposition « Murs/murs », un cycle de conférences, l'exposition d'un artiste céramiste dans le jardin de la villa Perrusson et des animations diverses (concerts de jazz, ateliers jeune public, animations autour du conte et de l'écrit, concours de peintres au jardin...).

Les dépenses d'investissement (56 400 €) sont dédiées à l'acquisition de diverses œuvres afin d'alimenter la collection du musée, à l'étude de conception d'un plan pour l'application mobile du Musée de l'Homme et de l'Industrie, à l'achat de mobilier et à la restauration d'œuvres.

Voici, en quelques mots, présentés les budgets 2019 de la CUCM. Ces budgets témoignent de l'engagement de la CUCM d'être au service des habitants du territoire. Il montre la place importante de la CUCM au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté avec la contractualisation qui, je n'en doute pas un seul instant, tiendra toutes ses promesses.

Ces budgets permettent à la CUCM de jouer son rôle de promoteur du territoire et d'être un acteur majeur de son aménagement. Il témoigne d'une ambition pour l'avenir du territoire en ne négligeant pas le quotidien de ses habitants, en s'appuyant sur une gestion rigoureuse des deniers publics.

M. le Président.- Merci pour ces présentations. Pour l'étayer, je vais passer la parole à quelques vice-présidentes et vice-présidents pour mettre en avant certaines actions de leur délégation respective.

Vont intervenir Évelyne COUILLEROT, Daniel MEUNIER, Jérémy PINTO et Jean-François JAUNET.

Honneur aux dames ; Évelyne COUILLEROT.

Mme COUILLEROT.- Merci Président.

Quelques mots pour évoquer la question de la qualité urbaine et l'aménagement des espaces publics qui contribuent à l'attractivité de notre territoire et au bien-être de ses habitants et que nous avons retenu comme une des priorités de notre mandat. L'ensemble de notre territoire communautaire est pris en compte, que ce soit dans le cadre des centralités sur un bassin de vie ou dans celui de la qualité de vie dans nos communes plus rurales. L'amélioration de la qualité des espaces publics est un des leviers d'action sur lequel notre collectivité maintient ses efforts tout en calibrant au mieux ses investissements afin de tenir compte des contraintes budgétaires, de la prise en compte environnementale ainsi que des nécessités d'entretien qui font partie intégrante des projets retenus.

Pour 2019, sur le volet urbain, 4,80 M€ sont inscrits, avec des actions qui seront poursuivies et finalisées, notamment :

À Montceau, dans le quartier des Equipages, le secteur sud sera finalisé avec la création de noues et de plantations pour un montant de 150 000 €. Les engagements pour contribuer à mettre en valeur les atouts de la commune en termes de centralité se poursuivront. Après les travaux place de l'église, puis place de la mairie, l'aménagement de l'esplanade du port, en lien avec la réfection des équipements de tourisme et le tracé de l'Eurovélo 6 entre la 9^e écluse et le pont levant, se poursuivra et fera l'objet d'un traitement qualitatif pour un montant global de 755 000 €.

Au Creusot, après 13 mois de travaux, le pont SNCF s'est transformé en une dalle urbaine et l'avenue François Mitterrand a été rouverte à la circulation. Le nouveau bâtiment de la CUCM

dédié aux services à la population (eau et assainissement, transport urbain) y est en cours de construction. Cet investissement structurant mobilisera 2 millions d'euros en crédits de paiement cette année, en y incluant le traitement des abords.

De nouvelles actions verront également le jour après les temps d'études et de concertations nécessaires. J'en citerai quelques-unes :

Un grand projet communautaire va entrer dans sa phase active. Il s'agit du projet structurant du boulevard du 8 Mai 1945 à Torcy. Une étude urbaine a été lancée afin de définir un scénario. Il se décline en 3 phases :

- la création d'une centralité entre la mairie, le centre culturel C2 et l'ex-centre commercial,
- la reconfiguration du carrefour du marteau pilon avec son adaptation aux nouveaux flux automobiles et la mise en valeur du monument,
- la restructuration et la requalification paysagère de l'ensemble du boulevard en intégrant les modes de déplacements doux.

Des crédits de paiement à hauteur de 500 000 € sont inscrits pour le démarrage de la première phase.

À Gévelard, une première phase est prévue en 2019 pour un montant de 180 000 € afin d'aménager la rue Nationale et de renforcer l'attractivité du centre-ville en lien avec les projets de la commune.

Dans le cadre de notre budget pluriannuel d'investissement, de nombreux travaux sont prévus pour un montant global de 2 685 000 €, avec notamment et de façon non exhaustive :

- l'aménagement des espaces publics en lien avec l'investissement des communes pour répondre aux attentes de leurs habitants :
 - Ecuisses : après le parvis de la nouvelle école, parvis du multi-accueil en cours de construction (80 000 €).
 - Le Breuil : le carrefour du nouveau restaurant scolaire (100 000 €) permettra de sécuriser la traversée des enfants,
 - Perreuil : l'aménagement du parking de l'école et de l'église est prévu pour un montant de 70 000 €,
 - Saint-Firmin : il est prévu d'aménager le parking de la salle des fêtes Blondeau pour un montant de 70 000 €,
 - Saint-Symphorien : le parvis de l'église et la rue du Vieux Bourg seront repris pour un montant de 140 000 €,
- Il est également prévu, en lien avec les communes, d'apporter un aménagement qualitatif des centres bourgs :
 - Saint-Sernin : travaux prévus entre l'entrée sud et la traversée du bourg (200 000 €)
 - Saint-Vallier : un travail prévu sur les centralités commerçantes pour 300 000 €,
- D'autres travaux sont prévus afin de répondre à des besoins de sécurisation et d'amélioration des circulations :
 - Blanzay : rue de la Fiolle (250 000 €),
 - Montchanin : rue de Macon (205 000 €).

Ces projets ont été élaborés en étroite concertation avec les maires et élus concernés afin de répondre aux mieux à leurs attentes et à celles de leurs concitoyens.

L'aménagement des espaces publics consiste également à accompagner le développement des activités économiques. L'enveloppe consacrée s'élèvera à 2 576 000 €, avec notamment :

- L'aménagement sur Mach2 au Creusot qui sera poursuivi à hauteur de 476 000 € en accompagnement de l'implantation de nouvelles activités.
- À Montceau, aux Chavannes, la réhabilitation du pont sur la Bourbince sera réalisée pour un montant de 850 000 €.
- À Coriolis, la finition des voiries du secteur et, sur l'avenue de l'Europe, la prise en compte des déplacements piéton / vélo conduira à l'engagement d'une enveloppe de 950 000 €.
- Sur le secteur Jeanne Rose, le développement économique connaîtra une nouvelle impulsion et des aménagements seront réalisés sur la RD 18 pour un montant de 300 000 €.

Enfin, et avec la volonté de préparer l'avenir sur notre territoire, des études structurantes

sont programmées :

- En lien avec les deux dispositifs Cœur de ville sur Montceau et au Creusot autour des questions de mobilité et de commerces pour un montant de 87 000 €.

- Afin de concrétiser l'opération îlots urbains dégradés, dont nous connaissons l'importance pour l'attractivité résidentielle, nous y consacrerons une enveloppe de 100 000 €.

Pour terminer mon propos, je tiens à remercier les services communautaires qui, par la qualité de leur investissement à nos côtés, permettent de passer du budget ambitieux que nous vous proposons à la réalisation concrète des projets.

Merci pour votre attention.

M. le Président. - Merci. Je passe tout de suite la parole à Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre de la contestation et des mouvements sociaux qui ont vu le jour dans notre pays, la question des mobilités s'est posée non pas comme une revendication première mais se trouve évoquée au travers de sujets faisant débat.

La politique des transports peut constituer, dans l'immédiat, une réponse conséquente à l'urgence sociale et définir, pour l'avenir, le contour de nouveaux droits citoyens. Les transports en commun ont une utilité sociale, économique et environnementale indéniable.

Les finances de notre collectivité en matière de transports et de déplacements reflètent bien entendu à nouveau l'équilibre entre le budget principal et le budget annexe, ce qui vient d'être souligné par notre premier vice-président, mais viennent aussi traduire toute l'importance que nous entendons apporter au volet social en matière de mobilité.

Plusieurs décisions et engagements répondent à cette volonté :

- Les multiples contacts engagés avec les personnes âgées de notre territoire afin de répondre au maximum à leurs besoins de mobilité.

- Les relations entreprises avec les collectivités plus rurales visant à améliorer le dispositif de transport à la demande (TAD) et répondre aux attentes des personnes éloignées des villes-centres.

- L'amélioration des dessertes urbaines prenant en compte les lieux cibles que sont les services publics des villes.

- Le réel effort entrepris concernant la mise en accessibilité des arrêts avec des travaux d'aménagement conséquents au travers d'un budget annuel passant de 100 000 € à 251 400 €, cela dans le cadre d'une réflexion assidue – j'insiste sur ce point - avec les associations de personnes en situation de handicap. Il est à rappeler que notre flotte de véhicules est désormais aux normes en matière d'accessibilité et que toute notre information aux passagers en situation de handicap a été revue tant au nouveau des couleurs que des hauteurs, tout cela encore grâce aux échanges avec ces mêmes associations. Il me semble que c'est un point important.

- La gratuité totale du transport scolaire qui permet à nos collégiens et lycéens d'être acheminés par cars sur leurs établissements à plusieurs horaires matin et soir ainsi que sur le temps méridien. J'ajouterai aussi la mise en place de médiateurs sur les lignes les plus sensibles afin d'assurer à ces élèves le maximum de sécurité.

- Les opérations estivales visant à favoriser le transport de nos habitants sur les manifestations culturelles des deux villes-centres : les Beaux Bagages et l'Été du lac.

- Le partenariat exemplaire exercé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, devenue autorité de transport de premier rang, partenariat ayant permis d'instaurer le ticket unique TER/réseau urbain facilitant ainsi les déplacements de nos habitants sur nos deux territoires. Cohérence et transversalité qui entendent bien être poursuivies dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires afin de palier au maximum les ruptures dans le chaînage en matière de transport.

C'est enfin la réflexion engagée et l'implication des élus :

- sur tous les modes de transport complémentaires qui pourraient dans l'avenir compléter notre offre en matière de mobilité des publics,

- dans la poursuite du dossier VFCEA « interconnexion gare TGV/TER » visant à renforcer les connexions entre les lignes régionales et nationales,

- dans le dossier RCEA qui, après un effort financier très important de la communauté urbaine, avec la participation au travail d'aménagement sur les traversées communautaires.

Je terminerai mon intervention en souhaitant vivement que le dialogue que nous avons su instaurer et développer ensemble en matière de mobilité puisse continuer sur des bases de sérénité, de franchise et de loyauté. Je suis et resterai, autant que faire se peut, un homme disponible et à l'écoute des problèmes qui se feront jour ici ou là. J'apprécierais de ce fait que les problématiques me soient préalablement précisément exposées, fassent l'objet de discussions entre nous avant de servir d'arguments ou de sujets polémiques à visée déstabilisante ou de justification à un jeu électoraliste ou politique de bas niveau.

Merci encore pour votre intelligente et positive coopération.

Merci pour votre attention.

M. le Président. - Merci. Je passe la parole tout de suite à Jérémy PINTO.

M. PINTO. - Merci Monsieur le Président. Je vais tâcher d'être bref. Je vais simplement rappeler quelques éléments sur le budget concernant l'enseignement supérieur.

Ce budget 2019 est une fois encore le budget des engagements tenus. Nous en avons fait une priorité dès le début de ce mandat et je crois que nous faisons la démonstration, encore à travers ce budget, de la priorité que nous accordons à l'enseignement supérieur et à la recherche sur ce territoire.

On peut être de taille modeste, comme notre campus, et à la fois être dans la réussite. On peut faire la démocratie et faire l'excellence, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, à l'ouverture de ce conseil. Je crois que la démocratisation, c'est d'abord dire notre attachement au service public de l'enseignement supérieur. Dans les crises que nous avons traversées, c'était aussi le message de l'attachement au service public en proximité sur tous les territoires qui était passé dans un certain nombre d'endroits et le choix d'un enseignement supérieur de proximité sur notre territoire ne vient pas de nulle part. C'est une volonté politique qui l'a accompagné depuis plusieurs années maintenant et je crois que c'est un élément extrêmement important.

La démocratisation de l'enseignement supérieur, c'est par exemple le soutien à la filière AES, vous l'avez rappelé tout à l'heure. C'est un engagement tenu.

La démocratisation, c'est notre accompagnement, pour près de 15 000 € encore cette année, à la création de nouvelles filières sur le campus, notamment autour du parcours ICI qui a vocation à s'enrichir. C'est un engagement tenu.

La démocratisation, c'est aussi le campus de Mecateam qui complétera l'offre de formation sur les territoires. C'est un engagement tenu.

Et je peux dire que la démocratisation et l'accompagnement que nous pouvons aussi directement apporter à la vie étudiante passe aussi par le pouvoir d'achat de nos étudiants car le choix d'un enseignement supérieur de proximité, c'est aussi l'engagement d'études moins chères, moins onéreuses que dans d'autres métropoles. Et puis nous participons directement, notamment à travers la carte vie étudiante ou encore à travers le programme Univ'art, puisque ce sont très concrètement des éléments qui permettent d'accéder à la culture, à la vie sociale, à la vie sportive sur le campus pour tous les étudiants à un moindre coût.

La démocratisation est l'excellence, l'excellence en poursuivant bien entendu les investissements que nous pouvons avoir sur le campus. Une délibération sera proposée tout à l'heure, notamment pour l'acquisition d'une nouvelle machine à l'IUT.

L'excellence, c'est le site technopolitain. Nous allons entrer, en 2019, dans une phase active de préparation du chantier. L'excellence, c'est l'accueil sur notre site d'un département de l'école d'ingénieurs de l'Esirem.

L'excellence, ce sont les masters internationaux sur le campus. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, mais là aussi, c'est un choix extrêmement fort. Ce sont chaque année entre 90 et 100 étudiants internationaux qui sont retenus après près de 800 candidatures sur notre site, à travers la licence 3, le master 1, le master 2 autour de Vibot et de Maïa. Ce sont les seuls Erasmus Mundus de l'université de Bourgogne. Je crois que c'est important parce qu'il ne faut pas les fragiliser.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler par ailleurs mais j'en profite pour exprimer vraiment

nos vives inquiétudes concernant la réforme qui est annoncée par le gouvernement en matière de hausse des tarifs des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. On pourrait considérer que cela ne concerne que les autres, que cela ne concerne que les grandes métropoles, mais puisque nous avons aussi une centaine d'étudiants internationaux sur notre campus, cela risque de les impacter très directement. Il ne s'agit pas d'une augmentation liée à l'inflation ou liée aux bases. L'augmentation qui nous est annoncée, elle est de multiplier par 16 les droits d'inscription. Très concrètement, pour une licence aujourd'hui à 170 €, il sera, demain, proposé un droit d'entrée à plus de 3 000 €. Vous imaginez donc bien que, pour un certain nombre d'étudiants internationaux, qui sont ceux qui viennent sur notre campus d'Amérique du Sud, d'Asie, qui ne sont pas forcément les plus fortunés, leur premier choix, pour ceux qui le peuvent, ne sera pas forcément de venir au Creusot avec plus de 3 000 € de frais d'inscription.

C'est donc une réforme qui inquiète les grandes métropoles. J'entendais la Maire de Paris comme le Maire de Bordeaux, c'est donc toutes étiquettes confondues qu'il y a des inquiétudes. Mais cela nous concerne aussi directement et je crois que, compte tenu de l'excellence de nos masters internationaux, il faut là aussi que nous exercions un droit d'alerte, comme l'université de Bourgogne a pu le faire récemment.

La démocratisation et l'excellence de notre campus sont une priorité dans laquelle nous investissons de budget en budget. Cela nous permet de préparer l'avenir, celui de l'ensemble de la communauté urbaine dans une alliance des territoires car chacun a bien compris qu'il s'agissait là d'un enjeu de jeunesse, d'image, d'attractivité et de développement pour tout notre territoire pour les années à venir.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Je passe la parole à Jean-François JAUNET.

M. JAUNET. - Merci Monsieur le Président. Je vais commencer par féliciter Hervé MAZUREK pour sa présentation complète puisqu'il a été très exhaustif sur ses exemples au niveau des déchets. Il a donc finalement déjà abordé plusieurs sujets comme les travaux sur les déchèteries et le renouvellement des bacs ou des conteneurs enterrés.

Je vais faire un focus sur deux points particuliers, tout d'abord sur la poursuite du projet Territoire zéro déchet et zéro gaspillage. Même si notre contrat se termine en milieu d'année prochaine, les services travaillent actuellement sur la poursuite de ces ambitieux projets de réduction des déchets, avec une continuité à ce dispositif.

On a pu remarquer que les tonnages collectés avaient diminué, même si cette diminution des tonnages n'a pas forcément été efficace en termes de prix puisque, parallèlement les prix de traitement, notamment l'augmentation de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) ont compensé cette baisse des collectes.

Un point extrêmement important que je tiens à souligner aussi, c'est que certains d'entre vous nous ont accompagnés lorsque nous avons travaillé sur le projet de ressourcerie/recyclerie. Ce projet verra le jour sous une forme de test à partir du deuxième semestre de l'an prochain. Ce qui est une bonne nouvelle pour le territoire.

M. le Président. - Merci. Pour terminer, Frédérique LEMOINE, qui est arrivée et qui souhaite intervenir.

Mme LEMOINE. - Merci Monsieur le Président. Quelques mots sur la politique habitat.

En avril dernier, nous avons arrêté le projet de PLUi avec son volet habitat. Je vous rappelle qu'un des enjeux majeurs concerne l'attractivité de notre territoire. Cette attractivité concerne différents domaines tels que l'économie, le commerce mais aussi l'habitat.

S'agissant de l'habitat, les orientations qui figurent dans le programme d'actions de notre politique habitat visent à maîtriser le foncier, à faciliter les parcours résidentiels des ménages fragiles ou à besoins spécifiques.

Ces orientations visent aussi à restaurer l'attractivité du parc social avec de nouveaux programmes de rénovation, de démolition ou de réhabilitation. On en parlera d'ailleurs tout à l'heure. Ces orientations visent aussi à réhabiliter le parc privé pour répondre aux attentes des

ménages. C'est sur ce dernier point que je souhaitais donner un coup de projecteur, et plus particulièrement sur un outil qui permet d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs travaux à réaliser, ainsi que dans le montage des dossiers de demande de subvention.

Cet outil, c'est l'OPAH, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat. Je pense que, maintenant, vous savez tous ce que c'est puisqu'on en a déjà pas mal parlé.

Je voulais dire que je me réjouissais de voir qu'au budget qui nous est présenté ce soir, une somme de 150 000 € est prévue pour un nouveau suivi d'animation puisque l'OPAH précédente s'est clôturée le 30 novembre dernier.

Le bilan de la dernière OPAH est plus que satisfaisant puisque nous avons largement dépassé nos objectifs qui étaient pourtant ambitieux.

En termes d'objectifs, nous avons visé 1 035 logements. Ce sont en fait 1 179 logements qui ont été concernés par l'opération.

Sur nos 34 communes, seules quatre communes n'ont pas bénéficié de l'OPAH. Je ne doute pas que, dans la prochaine opération, elles auront des dossiers à déposer. Ces 1 179 logements qui ont fait des travaux représentent 17,6 millions d'euros de travaux au profit de 486 entreprises, dont près de 300 ont leur siège dans la communauté urbaine. Cela représente 9,8 millions d'euros, soit 56 % de subvention en moyenne.

Voilà en quelques chiffres un dispositif sur lequel il me paraissait important d'insister et de valoriser. C'est un dispositif dans lequel - je le dis souvent - tout le monde s'y retrouve, l'économie locale, puisque 18 millions de travaux, ce n'est pas rien, les personnes qui bénéficient de ces aides s'y retrouvent financièrement, bien évidemment. Et les occupants des logements voient leur cadre de vie s'améliorer.

D'autres actions figurent encore dans cette politique d'habitat telle que l'opération Bimby ou encore le travail sur les îlots urbains dégradés, mais nous aurons l'occasion de reparler de ces actions.

M. le Président.- Merci. Voilà complétée la présentation qui a été faite des différents budgets par les vice-présidentes et vice-présidents.

Avant de mettre aux voix, nous allons échanger sur les présentations qui ont été faites si vous le souhaitez. Je demande qui veut prendre la parole sur ces présentations de budget.

Gilles DUTREMBLE. Pas d'autres prises de parole ? Charles LANDRE, Jean-Claude LAGRANGE. On y va déjà pour cette première série.

Gilles DUTREMBLE.

M. DUTREMBLE.- Merci Monsieur le Président.

Nous traversons une situation difficile pour notre pays et nous voyons bien que notre collectivité peut être, à tout moment, aussi mise en difficulté avec des décisions et des choix financiers très centralisés qui laissent de moins en moins de marges de manœuvre aux EPCI et aux communes.

La grande force de la communauté jusqu'à présent est d'avoir su et pu anticiper ces bouleversements financiers pour ne pas se trouver en situation de ne plus pouvoir investir pour le bien-être de tous sans augmenter la pression fiscale et en maîtrisant notre endettement.

Malgré cela, il est important de garder un équilibre le plus juste entre monde urbain et monde rural. Après la période de sécheresse qui a frappé notre pays cet été, nous avons pris acte de la volonté de la communauté de ne pas attendre une catastrophe pour lancer des recherches sur d'autres ressources d'eau possibles.

Nous savons que le prix de l'eau doit être équitable entre tous mais, pour les agriculteurs qui souffrent dans ces périodes difficiles, quels moyens pourrions-nous mettre en œuvre pour les aider sans toucher au prix du m³ ? Nous nous félicitons que la communauté urbaine ait engagé une réflexion sur ce point, avec de toutes premières mesures qui pourraient voir le jour dans le courant de l'année 2019.

Il est important également de maintenir une aide la plus importante possible pour créer ou relancer le commerce rural et pour éviter que nos communes deviennent des cités dortoirs sans âme.

Il faut garder des zones économiques attractives, petites ou grandes, sur tout le territoire.

L'artisanat, le développement des circuits courts peuvent participer, tout en évitant certains déplacements, à la vie locale et contribuer à attirer de futurs habitants qui nous font cruellement défaut.

Les jeunes sont souvent plus attirés par les grandes villes mais qui reprendra la succession des exploitations agricoles qui participent, à leur façon, à l'attrait du territoire ?

Monsieur le Président, connaissant votre vision à vouloir maintenir une communauté où chacun a sa place et se sent acteur de son destin, notre groupe restant attentif vous renouvelle sa confiance et votera donc les budgets proposés.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Charles LANDRE.

M. LANDRE. - Vous l'avez dit tout à l'heure, nous sommes dans une situation sociale un peu particulière qui doit nous inviter non pas à réfléchir, parce que j'ai la faiblesse de penser que nous le faisons et que nous le faisons bien avant, mais au moins à dire que l'action publique doit être, demain et dès aujourd'hui, plus efficace, plus en proximité et qu'elle doit être mieux comprise.

Dans l'ensemble de vos prises de parole, j'entends un *satisfecit* général sur ces questions-là. Mais malgré les débats que nous avons eus à plusieurs reprises sur des projets concrets, sur le fléchage des subventions publiques, sur la compréhension que nous pouvons avoir des projets et de la façon dont ils sont financés sur les financements croisés entre collectivités et aussi sur ce qui a été votre volonté expansionniste de construire l'intercommunalité qui, je le rappelle, voulait aller au-delà de Gueugnon au sud du département, je crois que ce sont des sujets sur lesquels l'EPCI et la ligne politique que vous défendez sont en décalage profond avec cette attente d'efficacité de l'action publique, de compréhension de celle-ci et d'un vrai besoin de proximité.

Ce besoin de proximité, j'y reviendrai, il est mis en œuvre dans des politiques concrètes. C'est ce qu'a dit tout à l'heure Daniel MEUNIER à travers les transports et je partage tout à fait cette idée que les transports, c'est aussi et même surtout une question de lien social, de développement économique et de soutien à la vie de tous. Cela doit permettre à tous les habitants de cette communauté, particulièrement sur un territoire qui n'est pas toujours homogène, de vivre ensemble.

Cette année, nous sommes dans un contexte où les recettes sont stables. Nous sommes grosso modo sur la même pente que les années précédentes, celle que nous décrivons budget après budget, c'est-à-dire un recours qui sera de plus en plus important à l'emprunt avec, sur les prochaines années, une hausse de la dette, une baisse, cette année, de l'épargne nette et de la courbe de l'épargne, avec les inquiétudes que nous pouvons nourrir sur la capacité à financer des investissements et des investissements nouveaux extrêmement rapidement, c'est-à-dire à l'horizon de 2 ou 3 ans.

Je vous rappelle par ailleurs, puisque vous avez parlé tout à l'heure de la pression fiscale, que la pression fiscale sur les habitants de la communauté urbaine, suite au choix que vous avez fait d'avoir recours à un établissement public pour mener des politiques sur lesquelles la communauté urbaine s'est révélée déficiente, en tout cas c'est l'analyse que vous avez faite, c'est-à-dire l'adhésion à l'EPF BFC, a bien conduit à une augmentation des taux pour les habitants de la communauté urbaine.

À l'approche de ce budget, je me suis rendu, comme plusieurs de mes collègues, à la commission finances et, finalement, je me suis demandé à quoi nous servions, quelle était l'utilité de cette assemblée. Et je crois que nous sommes plusieurs à avoir partagé ce constat parce que nous nous sommes rendus dans une commission finances avec la présentation par Hervé MAZUREK du budget – et je l'en remercie parce qu'il fait toujours des présentations extrêmement claires et complètes quant aux chiffres –, mais en présence d'aucun membre de l'exécutif communautaire pour débattre des politiques publiques qui sont envisagées. Et, de façon plus générale, tout au long de l'année, je crois que nous n'avons, malgré un calendrier qui nous est transmis bien à l'avance, eu quasiment aucune réunion de commission, donc aucun échange sur les projets communautaires avant qu'ils arrivent dans cette assemblée.

Je trouve que particulièrement au moment du budget, c'est-à-dire une fois dans l'année, il est dommage que nous n'ayons pas cet échange et que nous ne puissions finalement pas discuter,

échanger et peut-être parfois amender dans un état d'esprit tout à fait constructif du fond des politiques publiques que vous proposez.

Je me souviens que sur la question des transports - il y a d'ailleurs eu des décisions modificatives - ce travail a pu être mené, ceci essentiellement parce que Daniel MEUNIER l'a permis. J'ai eu un échange avec lui au Creusot et nous avons eu des modifications de lignes parce qu'elles ne correspondaient pas exactement aux besoins des habitants.

Ce travail est donc possible, encore faut-il vouloir le mener et je constate que, dans le cadre de cette préparation budgétaire, il n'y a pas cet échange sur ce que doivent être les politiques publiques portées par la communauté urbaine aujourd'hui et ce qu'elles devront être demain.

Au lieu de cela, nous avons une ligne de gestion des ressources qui porte principalement sur l'économie et sur la pression des charges de personnel. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière. Et une gestion des projets qui entrave ces efforts puisque la gestion des projets se fait - en tout cas c'est ainsi que nous le percevons puisque nous ne pouvons avoir ces échanges préalables - dans l'urgence, sans ligne directrice. Ce qui amène régulièrement à, si ce ne sont des dépassements financiers, en tout cas des projets qui sont bien plus importants, qui coûtent beaucoup plus à la communauté urbaine qu'ils ne le devaient au début, en tout cas lorsqu'ils nous ont été présentés.

C'est le cas, mais je ne reviendrai pas plus longtemps dessus parce que je sais que Jean-Luc GISCLON adore ce sujet, de la villa Perrusson. Cela a été le cas au Creusot du pont de la gare. C'est aussi le cas d'un certain nombre de projets d'aménagement dont nous voyons malheureusement qu'ils piétinent. Nous pensons aux abords du canal du Centre. Tout à l'heure, l'Eurovélo 6 a été évoquée ou à la ZAC des Gougeons dont le périmètre a été divisé par 10 depuis le début du projet.

Il y a donc absence de stratégie et, sur les principales compétences que doit porter la communauté urbaine, il y a des choix que nous ne partageons pas en matière d'aménagement économique. Tout d'abord, nous constatons un recours systématique non pas à l'aménagement pensé du territoire, pensé et concerté ici dans cette assemblée, en prenant aussi en compte ces spécificités. Par exemple, il n'y a rien sur l'économie rurale, si peu sur l'artisanat et les créations de structure, ce que j'ai - à de nombreuses reprises déjà - eu l'occasion de dénoncer. Et puis le recours massif à la subvention. Je pourrais prendre le cas du site technopolitain qui est un projet qui n'a toujours pas été présenté de façon complète ici, dans cette assemblée, pour lequel une nouvelle étude est commandée et qui est passé, cette année, de 5 à 10 millions d'euros en un trait de plume.

Je ne reviendrai pas non plus sur les projets des années précédentes dont nous avons largement eu le temps de débattre.

L'aménagement du territoire, c'est bien sûr l'aménagement économique, mais c'est aussi un aménagement de certaines politiques publiques au service du développement économique. Là, en matière de transport, je regrette - je l'ai déjà dit les années précédentes - que nous n'ayons, par exemple, toujours pas de navette qui relie la gare TGV de façon systématique puisqu'il faut la réserver sur certains trains la veille avant 17 heures. Je crois que lorsque nous prétendons faire du développement économique, il ne suffit pas d'être toujours dans la structure, dans la subvention, mais il y a aussi ce type de service et de politique concrète qui participent de l'efficacité d'un territoire.

En matière d'aménagement, il y a aussi des incohérences. Nous notons régulièrement des subventions de soutien au commerce rural, des subventions visant à lutter contre la perte des centralités, pour le réaménagement de celles-ci. Et puis, conseil après conseil, nous sommes forcés de constater que de nouvelles zones commerciales voient le jour, de nouveaux équipements commerciaux voient le jour sur des zones qui n'existaient pas auparavant. Vous faites donc le choix de poursuivre l'éclatement commercial et l'étalement des activités. Je dois donc dire que vous menez une politique qui va à l'encontre de la politique de centralité que vous prétendez défendre et du soutien au commerce rural et à la vie des villages que vous prétendez aussi défendre par le biais des subventions.

En matière de logement, même constat puisqu'au-delà des programmes types Bimby dont nous attendons de voir les concrétisations, mais dont nous avons déjà dit toutes les réserves que nous lui portions, nous ne voyons pas non plus, là, de ligne directrice puisque, y compris au sein

des villes, vous êtes promoteur d'un étalement sans limite qui conduit les habitants, dans un contexte malheureux de perte démographique, de perte de la population, à voir la valeur de leur bien décroître et beaucoup de biens qui continuent à être à l'abandon et à se dégrader au cœur de nos villes.

La réflexion sur le territoire, cela doit être aussi notre capacité à faire territoire commun. Et là, nous avons pris à plusieurs reprises l'exemple de l'Ecomusée, mais il est dommage de constater que l'Ecomusée ne dispose toujours pas de projet muséal, qu'il ferme deux mois sur 12 cet hiver. Finalement, c'est là aussi une structure qui existe mais dont vous ne faites rien pour la promotion du territoire. Moi, je pense que vous utilisez souvent le mot « attractivité », et bien l'attractivité, c'est aussi la capacité à faire vivre le territoire, y compris dans sa mémoire et dans sa vie culturelle et patrimoniale.

L'organisation du territoire communautaire, c'est aussi l'efficacité et la simplicité des politiques publiques et nous espérons, pour cette nouvelle année budgétaire, que des services comme les déchets reviendront à des mécanismes plus simples puisque nous avons imposé de nombreux changements aux habitants. J'ai aussi en tête l'exemple du parking de la gare TGV où les mécanismes que vous mettez en place ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire de la volonté des habitants de la communauté urbaine de disposer de structures simples d'accès et efficaces.

Nous pensons qu'il faut réévaluer les priorités. Ce n'est manifestement pas ce qui est fait dans ce budget. Je sais que nous ne partageons pas, loin de là, la même vision de ce que doivent être les politiques publiques communautaires, mais tout de même, dans le contexte particulier dans lequel nous sommes, je vous invite à mener une réflexion importante sur la façon dont cette communauté urbaine doit fonctionner et dont, y compris les politiques d'aménagement, les politiques de développement économique doivent être menées.

Nous avons bien conscience que nous sommes dans un environnement institutionnel qui est particulièrement incertain puisque les ressources fiscales ne sont pas connues au-delà de 2020, mais ce qui est connu, ce qui est su et ce que nous ne pouvons pas ignorer, c'est cette volonté exprimée, scrutin après scrutin, mois après mois, dans le débat public, d'avoir des structures publiques qui soient efficaces, dont on puisse tracer les investissements, dont on puisse comprendre ce qu'elles font et pourquoi elles le font et des structures qui soient à nouveau toutes proches des citoyens.

Moi, je crois beaucoup, mais je pense comme tout le monde ici, à la commune comme base de notre démocratie locale. Mais l'intercommunalité ne doit pas se transformer par *satisfecit* permanent et par volonté de mener des politiques publiques qui ne sont pas pensées mais qui ont uniquement pour visée la subvention et la structure, d'étouffer cette démocratie communale et, finalement, de mener au contraire de ce que vous souhaitez.

Voilà aussi la réflexion à laquelle je vous invite tous dès la préparation budgétaire suivante. Quant aux priorités, vous aurez compris que nous n'avons pas les mêmes, qu'en tout cas nous ne listons pas les mêmes, mais nous voyons ici, dans le recours au même mécanisme finalement qu'au début du mandat, une intercommunalité qui est finalement statique dans un monde qui a évolué et qui ne peut plus, aujourd'hui, accepter que les politiques que vous menez ne mènent pas à des résultats concrets.

M. le Président. - Merci. Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Merci Monsieur le Président. Je pense que je serai beaucoup moins long et j'espère plus clair parce qu'entendre des leçons, c'est assez facile, faire des propositions, il n'y en a pas beaucoup et même affirmer des valeurs, je n'en ai pas vraiment entendu.

La déclaration que je vais faire l'est au nom des groupes Socialistes, Communistes et Verts. Ce qui montre bien que nos diversités ne nous empêchent pas de nous mettre d'accord sur les grands objectifs d'aménagement et de développement de ce territoire tout en tenant le cap.

Ce budget 2019 s'inscrit dans la dernière ligne droite du mandat porté par la majorité de gauche au service de tous les habitants et des communes de la communauté.

Ce n'est pas simplement un budget de fin de mandat puisque – nous avons eu l'occasion d'en parler ici -, c'est aussi un budget qui prépare l'avenir, cela a été rappelé par Jérémy PINTO,

c'est rappelé par d'autres et c'est inscrit dans un contrat que nous avons déjà évoqué ici, un contrat métropolitain avec la Région et d'autres partenaires, qui prépare, au-delà de 2020, les grands chantiers - pour répondre à Monsieur LANDRE - économique, enseignement supérieur, transformation du lien entre ces deux thématiques et pas seulement puisqu'on parle aussi d'habitat et de transformations urbaines.

Comme cela a été rappelé par le premier vice-président, tous les indicateurs et les équilibres sont au vert puisque la dette est maîtrisée, l'autofinancement est confortable, ce qui peut faire envie à certains. Nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement et, comme cela a été rappelé, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité des ménages depuis plusieurs années. Même s'il faut le préciser : ce sont effectivement les taux qui n'ont pas évolué.

Cette bonne gestion n'est pas que comptable, elle est avant tout politique pour garantir un niveau de services publics performants et la réalisation des investissements inscrits dans le PPI dès le début de cette mandature. Programme pluriannuel d'investissement qui, j'en suis sûr, respectera le contrat passé avec chaque commune à l'heure des bilans.

La majorité fait la preuve par ce budget primitif, malgré les difficultés extérieures que nous partageons tous, qu'elle sait assurer, sur le long terme, les grands enjeux de développement de deux agglomérations, villes-centres ou périurbaines, bourgs centres ou villages ruraux.

Pourtant, si nous tenons le cap, notre collectivité est chahutée par une remise en cause du soutien de l'Etat aux territoires. La baisse assumée des dotations décidée par le précédent gouvernement a fait place au plafonnement, voire à la réduction des budgets locaux.

L'exécutif gouvernemental fait des collectivités une variable d'ajustement budgétaire avec une seule obsession : réduire la dépense publique. Mais à quel prix pour nos concitoyens et nos terres de province ?

Le malaise est profond, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, cela a été rappelé au congrès des maires et cela a été rappelé par l'appel de Marseille. Ce malaise, il ne faut pas le sous-estimer. Il y a une véritable rupture entre les élus de proximité et le gouvernement MACRON. Le message a peut-être été entendu : le Président de la République a annoncé il y a quelques semaines une remise à zéro des relations avec la création d'un ministère dédié. Il faudra certainement plus que des annonces pour rétablir la confiance !

À cette crise entre institutions s'ajoute une crise climatique, économique au vu du chômage de masse persistant et, depuis plusieurs semaines, une crise sociale ouverte. Nos concitoyens demandent de plus en plus de services publics, de reconnaissance et souhaitent être acteurs des décisions qui impactent leur vie quotidienne.

Grand nombre de ces préoccupations légitimes ne relèvent pas de nos décisions dans cette assemblée. Pourtant, la communauté urbaine a fait preuve, depuis plusieurs années, d'avant-gardisme dans sa bonne gestion de l'argent public, par sa prise en compte des questions de pouvoir d'achat : gratuité des transports scolaires, tarifs sociaux en lien avec les communes, soutien aux demandeurs d'emploi par l'insertion économique... Et la liste pourrait être plus longue.

Seul, notre EPCI ne pourra pas répondre à toutes les doléances. Il est indispensable que communes et communauté fassent corps et s'appuient sur nos 50 années de vie commune. C'est d'ailleurs peut-être là un point de divergence avec Monsieur LANDRE.

Les défis climatiques et environnementaux sont une exigence à prendre en compte dans nos politiques publiques. Mobilité, transport, traitement des ordures ménagères, recyclage, économie d'énergie, réduction des factures énergétiques dans l'habitat, transition énergétique, montée des énergies renouvelables, autant de sujets qui montrent bien que la communauté se préoccupe des questions de société et des préoccupations de tous les jours de nos concitoyens.

Agir en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'innovation et de la recherche sont autant de pistes de réflexion pour éviter un recul de nos villes.

À côté de nos compétences essentielles (voirie, déchets ménagers, eau, assainissement, transport...), il est primordial de bâtir des villes et communes modernes, agréables, accueillantes. La communauté, dans ce sens, a toujours su réagir, se remettre en cause face aux crises économiques et industrielles, au besoin de transformation de l'habitat, à la modernisation de nos deux villes-centres, tout en garantissant un cadre de vie équilibré entre urbain et rural.

Ce budget 2019 est une traduction qui conforte cette continuité innovante.

Je ne reviendrai pas sur les explications budgétaires, faites par les différents vice-

présidents et par l'exécutif. Je voudrais féliciter Monsieur MACRON (le Directeur Général des Services, bien sûr !!!) et tous ses services, les collaborateurs qui nous entourent, pour mettre en application nos orientations stratégiques, aussi bien dans les services publics que dans les investissements et - je le répète - au service des 34 communes.

Monsieur le Président, je lève le doute si besoin en était : votre majorité votera ce budget, c'est certain.

M. le Président.- Merci de me rassurer ! Et merci pour cette déclaration unitaire.

J'ai eu, entre-temps, d'autres demandes de prise de parole, notamment Hervé MAZUREK et Philippe BAUMEL.

M. MAZUREK.- Quelques précisions par rapport à l'intervention de Monsieur LANDRE notamment concernant l'emprunt. Quand vous dites qu'on emprunte encore plus, qu'on doit être encore plus endettés, je pense que le recours à l'emprunt est une variable d'ajustement, vous le savez très bien. Je prendrai, comme exemple, que s'il était prévu, en 2018, 16,2 millions d'emprunt budgétés, seulement 8 millions d'euros ont été réalisés. Et là, on est sur 12,8 millions d'euros budgétés qui seront, si on les compare à 16,2 millions d'euros, en baisse de 21,36 %. Le recours à l'emprunt, de budget à budget, est donc déjà moins important d'une année sur l'autre.

Après, je rappellerai aussi que vous avez voté le compte administratif en 2017, ce qui a tout même plutôt donné quitus d'une bonne gestion de la collectivité de la CUCM.

Juste une petite chose aussi. Vous avez évoqué le canal du Centre en disant que le projet patinait. Il est vrai que c'est un projet d'envergure, je pense que nous sommes d'accord. On en parle assez souvent et j'y suis tout particulièrement attaché. Moi, je suis ravi que nous ayons réussi, avec la ville de Montceau et les services communautaires, à rénover le port. Il y a encore du travail avec le second bâtiment de la capitainerie. Ensuite, il y a une vision globale, comme j'ai pu le dire, autour de ce canal du Centre au niveau des différentes haltes nautiques, Blanzay, Montchanin et Gévelard. Et puis il y a ce travail en commun avec le Département en ce qui concerne l'Eurovélo 6, avec VNF également pour ce qui est justement de l'entretien.

Il est vrai que nous sommes vraiment sur un projet d'envergure, sur un projet structurant, évidemment pas de la même dimension que les différents projets économiques, mais qui est à mon sens essentiel et puis on a également la mise en place de ce contrat canal en lien aussi avec la Région Bourgogne.

Je pense donc que le projet avance, il va au fil de l'eau, sereinement, tranquillement, mais il avance. Après, je pense qu'Edith CALDERON, ici présente, a aussi porté longtemps ce projet, petit à petit, on est tout de même sur quelque chose de positif. Après, vous le savez très bien, on ne le fera pas d'un clic de souris ; on sait très bien qu'on est sur une vision à plus long terme.

À mon sens, en ce qui concerne les modes doux de déplacement, on est aussi en lien avec les travaux en ce qui concerne la RCEA. Sur un territoire que je connais un petit peu plus que les autres territoires, je pense notamment à la liaison entre Blanzay et Montceau le long du canal du Centre. Cette liaison est automatiquement connectée, du moins dans le temps et même dans sa réalisation, avec la liaison Blanzay / Montceau en lien avec les travaux de la RCEA. Je pense qu'il y a toute cette vision d'avenir et cette vision vraiment structurante et cohérente pour l'avenir du territoire, même si on est plus sur un horizon à 5 ans qu'un horizon à 6 mois, vous en conviendrez évidemment.

Juste une petite chose par rapport à l'économie rurale. C'est vrai qu'il y a l'aide au commerce rural. Je ne l'ai pas développé dans mon propos. Après, certes, c'est moins important que d'autres investissements industriels, mais il y a aussi un travail de fond qui est fait par Alain BALLOT au niveau de l'aide aux commerces ruraux.

Et puis il y a un projet qui me tient à cœur, qui est le travail qui est mené autour de Frédéric BRIATTE, avec ce que je vais appeler la commission agriculture, justement avec cette mise en place d'un espace test sur le territoire communautaire pour promouvoir l'économie locale, la production locale parce qu'il est vrai que nous avons été interpellés par différents agriculteurs, je pense que chacun l'a été dans sa commune, qui ont des souhaits. Pour l'un, c'est une production plus importante de steaks hachés, par exemple. Pour l'autre, c'est promouvoir différentes productions locales issues directement de ses élevages ou de sa production agricole. Voilà, il y a

cette somme, certes pas importante, peut-être symbolique de 75 000 € qui est mise justement au service de la production agricole, de l'économie agricole au travers de cet espace test.

Je pense que ce sont des choses qui méritaient d'être signalées. On parle bien souvent du côté bicéphale de la CUCM entre le nord et le sud, entre Le Creusot et Montceau, mais je crois que c'est un complément nord sud.

Il y a également – vous l'avez dit et nous y sommes tous très attachés – une complémentarité entre urbain et rural, entre industrie et politique agricole et je crois qu'il faut qu'on y soit attentif et on essaie d'y être attentif également au travers de ce budget.

M. le Président. - Merci. Philippe BAUMEL.

M. BAUMEL. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais répondre sur deux points à ce qui a été évoqué par Charles LANDRE il y a un instant, mais sur deux points seulement pour être rapide.

Tout d'abord sur un point qui me paraît fondamental et que je pensais sincèrement acquis sur tous les bancs de cette assemblée, qui est évidemment le renforcement de l'intercommunalité. Parce que, tout de même, sur ce territoire, comment peut-on douter de la pertinence de l'intercommunalité ? Quel est l'outil qui, au moment des grandes crises, notamment économiques et industrielles, a permis de resurgir, d'être parmi les tout premiers sites industriels du pays ? C'est bien sur l'intercommunalité, parce qu'elle a un effet levier considérable qui nous a permis de bénéficier d'autres soutiens, et parfois jusqu'au soutien européen qui nous a permis de nous faire repérer sur l'essentiel.

Comment, aujourd'hui, peut-on venir ici, alors qu'on est conseiller communautaire, dire que, finalement, la commune, c'est peut-être ce qui prime et que l'intercommunalité, il faut lui faire baisser un peu pavillon ? C'est une vision d'un autre siècle et, sincèrement, on ne peut pas la partager ici, encore moins qu'ailleurs.

Ensuite, mais vous direz là aussi que je vais peut-être me répéter, sur les aspects d'attractivité, je l'ai souvent dit ici mais je vais le redire une fois de plus : comment peut-on douter que l'aspect culturel, l'action culturelle ne soit par un aspect d'attractivité essentiel pour un territoire à côté d'autres, mais essentiel pour notre territoire ?

Comment peut-on dire qu'un certain nombre de projets en la matière patinent alors que nous n'avons cessé, depuis plusieurs mandats et particulièrement durant celui-ci, de renforcer notre action en la matière ? Moi, je crois qu'on ne pourrait qu'être heureux de voir, par exemple, qu'année après année, la fréquentation de nos sites culturels se conforte.

J'ai là sous les yeux, et je peux vous les donner si vous les voulez, la fréquentation des sites évoquée régulièrement, comme le château de la Verrerie, la villa Perrusson puisque c'est ceux-là qui dépendent de l'Ecomusée. Ils sont en constante augmentation.

Et je peux vous dire aussi qu'il ne s'agit pas de dépenses d'argent public abusives. Je vous le répète aussi, parce que je suis un peu fatigué de l'entendre, mais c'est pourtant la vérité ; quand nous investissons sur la villa Perrusson, sur la totalité du budget qui est consacré à cet ouvrage, c'est 73 % de subventions que nous toucherons sur les aménagements intérieurs, soutenus par la Région, soutenus même par le Département qui, pourtant, n'est pas souvent d'accord avec nous ces temps-ci. Mais je dois le constater. Et je dois même constater qu'en la matière, l'Etat va venir deux fois nous aider à la restauration ; c'est pour vous dire la qualité du projet.

Et bien non, au lieu de tout cela, on jette le doute, on jette l'anathème, on essaie de faire croire que les dossiers patinent. Mais c'est presque une injure vis-à-vis des équipes de la collectivité qui travaillent au jour le jour pour que ces dossiers, ces orientations majeures avancent coûte que coûte.

Je pense qu'il faudrait avoir, plutôt que de la mollesse dans le ton, de temps en temps de la fierté sur ce que l'on sait faire, et sur ce que l'on sait faire ensemble dans un contexte qui n'est pas simple, où parfois nous-mêmes, parce que nous sommes conscients de l'usage des deniers publics, nous nous fixons l'objectif des deniers constants. Parfois, d'ailleurs, David a dû m'en convaincre moi-même, notamment sur les budgets culturels pour l'Ecomusée. Nous fonctionnons à budgets constants sur le fonctionnement.

Et sur l'investissement, nous allons chercher toutes les subventions possibles pour que

cela coûte le moins possible au budget local, au budget intercommunal. Voilà la vérité.

Nous tiendrons notre engagement. Sur la villa Perrusson, je le dis et je le répète, et je serai là à chaque fois qu'il faudra le dire, le permis de construire a été signé il y a quelques jours par la maire d'Ecuisses qui nous regarde d'un œil attentif, et nous tiendrons l'engagement d'un chantier qui va se dérouler à partir du mois de juin et qui se déroulera jusqu'à son achèvement, à peu près 50 semaines plus tard, c'est-à-dire que la villa Perrusson sera totalement restaurée, intérieur et extérieur, aux environs de septembre 2020. Ce sera une belle ponctuation. Cela ne suffira pas à illustrer tous les versants de notre belle histoire industrielle. Il faudra continuer et nous allons continuer parce que vous avez vu, dans le document qui vous a été remis, que sur le château de la Verrerie, les crédits nécessaires pour sa restauration ont été contractualisés à travers les accords qui ont été trouvés avec la Région, ceci pour sa muséographie intérieure qui en a grand besoin. Là aussi, je suis heureux que le cap soit tenu, d'une certaine façon, puisque c'est une phrase à la mode.

Donc sachons faire ensemble sur la culture comme sur le reste.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Pas de prise de parole.

Je vais donc conclure ce débat.

Je veux tout d'abord remercier Gilles DUTREMBLE pour son intervention. Il démontre que, dans cette communauté, il y a un état d'esprit cohérent entre ce qu'est une partie de la communauté, d'ailleurs de plus en plus forte, liée aux communes rurales et ce qu'est la communauté sur son aspect urbain. Gilles DUTREMBLE a mis en avant le travail que nous faisons ensemble puisqu'il a parlé au nom essentiellement des maires ruraux, avec une certaine proximité et une écoute réciproque.

Moi, je tiens à le saluer parce que cet état d'esprit est essentiel pour que la communauté urbaine avance et continue son développement. La communauté urbaine : ce sont les uns et les autres, et vous le démontrez chaque jour.

Nous avons effectivement, comme préoccupation permanente, d'aider les maires ruraux dans leur développement. Nous savons que c'est difficile, quand on est maire d'une commune rurale, de garder ses habitants, de développer du commerce. C'est même beaucoup plus difficile qu'ailleurs et la communauté est là pour cela.

Un des sujets qui nous préoccupe est donc effectivement, maintenant, compte tenu des conditions climatiques, et nous en avons déjà parlé ici, la ressource en eau et de réfléchir à la manière dont les agriculteurs, notamment dans ces communes, peuvent avoir de l'eau plus facilement et moins chère. Nous y travaillons et, dès 2019, il y aura - je tiens à rassurer Gilles DUTREMBLE et l'ensemble des maires qui sont ici - des propositions qui seront faites par la communauté dans le cadre d'un travail que nous mènerons ensemble.

Sur le reste, on a bien compris que l'exécutif et la majorité étaient unis pour défendre une fois de plus ce budget.

En ce qui concerne les arguments que j'ai pu entendre de l'opposition communautaire, et je dis bien de « l'opposition communautaire », car ce n'est pas la parole d'une personne mais bien celle de l'opposition, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse aux généralités qui ont été dites, avec des réponses dans lesquelles je vais m'efforcer d'être un peu précis. Mais c'est compliqué quand on est toujours dans la généralité et l'incantation.

Le premier argument que j'ai entendu, ou contre argument, je ne sais pas comment il faut l'appeler : la communauté est expansionniste. Je voudrais tout de même rappeler que la communauté n'a jamais été demandeuse d'une quelconque expansion. Et j'aimerais que vous m'en donniez crédit. L'expansion des intercommunalités en France, c'est l'Etat qui l'a demandée. Mais, à partir du moment où il y a une réforme territoriale, il est bien normal que la communauté fasse des propositions, et des propositions ambitieuses. C'est ce que nous avons fait dans une logique cohérente, avec d'autres territoires voisins pour avoir cette ambition. Tout comme l'ont fait d'autres, d'ailleurs, parce que cela s'est fait ailleurs. Nous avons donc effectivement souhaité un rapprochement avec l'intercommunalité sur le Gueugnonnais qui n'a pas abouti, très bien. Vous avez entendu, il n'a pas abouti, d'ailleurs contre tout aspect démocratique et je l'ai dit au Préfet de l'époque. Mais c'est ainsi, elle n'est pas arrivée. Et nous avons accueilli d'autres communes avec beaucoup de bonheur, je tiens à le dire. Mais ce n'était pas une volonté de la communauté urbaine

au départ.

En ce qui concerne la proximité, ce n'est pas parce qu'on est une communauté urbaine qu'on ne fait pas de proximité, la preuve en est que nous en faisons tous les jours. Dois-je rappeler que nous avons mis en place des réunions publiques pour être au plus près des habitants pour aller expliquer nos politiques ? Ce que nous avons fait notamment au niveau des transports, au niveau de l'eau, de l'assainissement, pour expliquer les politiques, dire pourquoi nous les mettons en place et comment, puis écouter et éventuellement modifier.

Sur les aspects financiers, de dette, de capacité, Hervé MAZUREK a apporté toutes les réponses possibles, mais il y a tout de même beaucoup de mauvaise foi dans ce que j'ai entendu, beaucoup ! D'ailleurs, Hervé MAZUREK l'a souligné, on ne peut pas à la fois voter un compte administratif et dire ensuite que la gestion n'est pas bonne. C'est incohérent. Soit on dénonce la gestion et on ne vote pas le compte administratif, soit on donne quitus à la bonne gestion de la collectivité, c'est ce qui a été fait pour le compte administratif 2017, mais sans doute que l'opposition, à ce moment-là, a eu un moment de lucidité.

En ce qui concerne l'EPF, alors là, c'est le comble de la mauvaise foi. Le comble !

L'opposition communautaire nous reproche d'avoir adhéré à l'EPF. J'entends le mot « satisfecit », mais nous ne sommes pas dans le satisfecit parce que j'ai toujours dit, ici, les faiblesses de la communauté, les points forts, mais aussi les faiblesses et il faut reconnaître ses propres faiblesses pour pouvoir avancer. L'une des faiblesses de la communauté urbaine était justement sur l'habitat privé et il fallait donc intervenir massivement au-delà de tout ce que nous avons fait jusqu'à présent pour combler ce déficit de logements de qualité dans le privé. Ce qui passait forcément, comme l'ont fait d'autres territoires, comme l'ont fait tous les grands territoires, toutes les communautés urbaines, toutes les métropoles, toutes les agglomérations ou quasiment par un EPF. Nous nous sommes dotés d'un EPF, enfin ! Parce que nous avons toujours, par les années passées, buté. Là, nous sommes parvenus à avoir un EPF sur la communauté qui va nous permettre d'intervenir massivement.

On nous dit qu'il faut intervenir avec l'EPF mais, surtout, il faut que cela ne coûte rien. Moi, il faut m'expliquer comment on peut intervenir massivement sur des îlots urbains dégradés qui concernent l'attractivité du territoire et les habitants en premier lieu, sans recette. Sans recette, parce que ce que c'est ce que j'ai entendu.

« Vous avez augmenté la fiscalité parce qu'il y a une taxe sur l'EPF ». Démontrez-moi qu'il y a un EPF en France qui fonctionne sans recette et donc sans taxe. Mauvaise foi et démagogie !

Nous avons adhéré à l'EPF. Oui, il y a une taxe et nous l'avons expliquée. Nous l'avons expliquée, cette taxe.

Je vais vous donner les quelques résultats de l'EPF. Depuis que nous avons adhéré à l'EPF, il y a eu 15 demandes d'acquisition, huit qui ont émané de la communauté, cinq pour des îlots urbains dégradés, une pour la bretelle de la RCEA, on y reviendra tout à l'heure, une pour un lotissement, sept qui émanaient des communes. En faisant le tour des communes cet été, j'ai bien compris que l'EPF, pour les maires ruraux, était essentiel. Essentiel ! Et pas simplement chez les maires ruraux, y compris dans des communes plus importantes.

Sept projets ont émané des communes pour des acquisitions dans les centres bourgs, pour du renouvellement urbain, pour de l'habitat, pour du commerce, pour du service, pour du lotissement, pour du parking. Bref, pour ce qui est essentiel pour l'aménagement du territoire. Précision apportée.

Autre mauvaise foi : les commissions. L'opposition communautaire dit que les commissions ne se réunissent pas, sauf la commission des finances. Je vais tout de même modérer cela. Les commissions ne se réunissent peut-être pas suffisamment, mais elles se réunissent. La commission des finances s'est réunie huit fois depuis 2016. J'ai les dates. La commission qualité de la ville s'est réunie huit fois depuis 2016. Les commissions renouveler la ville et développer le territoire ne se sont effectivement pas réunies suffisamment et je le reconnais. Elles auraient dû se réunir un peu plus pour être efficace. Je veillerai à ce qu'elles se réunissent très rapidement.

Donc, quand on dit que les commissions ne se réunissent pas, ce n'est pas vrai.

Ensuite, sur la transparence. J'ai entendu certaines choses liées à la transparence. Je rappelle également, s'il est nécessaire, que l'exécutif a souhaité, au début de ce mandat, mettre en place des AP/CP. Il y en a d'ailleurs là tout un nombre que nous allons adopter ou pas. Qu'est-

ce que l'AP/CP ? L'AP/CP permet d'avoir une transparence complète sur les investissements que nous faisons, d'avoir une vision dès le départ de tout programme de manière à ce que chacun ait tous les éléments.

Je rappelle que cela n'existait pas avant, que ce n'est pas obligatoire, que j'ai souhaité le mettre en place avec mon exécutif de manière à ce que tout le monde, dans cette enceinte, puisse avoir les éléments en toute transparence.

Après, on parle de dérapages. Mais c'est étonnant parce qu'à chaque fois qu'on parle de dérapages, on parle de dérapages sur Perrusson et on parle de dérapages sur le pont gare. Je me demande pourquoi. Est-ce que vous voulez que je vous donne le nombre de « dérapages » qu'il y a sur d'autres investissements ? Dans d'autres communes ? Et les dérapages sont tout à fait normaux quand on peut les expliquer. Il y a des appels d'offres. On a parfois de mauvaises surprises sur ces appels d'offres, parfois on en a de bonnes. Mais il y a une justification à ces dépassements et nous le justifions à chaque fois, dans chaque AP/CP. Donc mauvaise foi car on ne parle que de certains sujets et pas d'autres et on pointe du doigt certains sujets et pas d'autres.

J'ai bien compris aussi - mais c'est assez étonnant, comme raisonnement - l'opposition communautaire qui dit : « quand vous faites des investissements, vous demandez des subventions ». Si vous me trouvez une collectivité qui refuse des subventions, il faut me le dire. Mais nous, nous sommes plutôt assez fiers que nos services, que les élus obtiennent des subventions à hauteur de 70 %, 73 %, comme l'a rappelé Philippe BAUMEL tout à l'heure pour la villa Perrusson, des subventions pour le site technopolitain qui vont dépasser les 80 %.

Si la communauté, en tout cas vous, si vous étiez dans l'exécutif - mais cela m'inquiète un peu -, vous étiez capable d'investir pour le territoire sans augmenter la fiscalité et même en la diminuant, puisque c'est ce que vous demandez à certains moments, sans demander de subventions, en donnant plus de services publics, il faudra me l'expliquer et il faudra expliquer à beaucoup d'exécutifs sur le territoire national avec quelle baguette magique vous allez le faire.

Donc oui, nous demandons des subventions. Et puis je vous rassure - ou pas, d'ailleurs - nous allons continuer à demander des subventions. Je pense que, sur cet aspect-là, le contribuable communautaire ne va pas nous en tenir forcément rigueur, bien au contraire.

Après, j'ai entendu quelques remarques sur l'attractivité, sur la stratégie. On peut dire qu'on n'est pas d'accord avec une stratégie, après tout, c'est louable, mais dire qu'on n'a pas de stratégie... Je crois qu'à chaque conseil, chaque budget, nous expliquons ce qu'est la stratégie de la communauté sur ces grandes politiques. On peut être en désaccord avec cela, mais on ne peut pas être toujours dans la généralité en disant « vous n'avez pas de stratégie » et sans, à côté de cela, donner des exemples, démontrer autre chose, faire des contre-propositions et toujours être dans l'incantation. Nous avons une vraie stratégie en termes d'attractivité et l'attractivité de la communauté urbaine est reconnue. Elle est reconnue par beaucoup de monde, par beaucoup d'institutions, par beaucoup de collectivités qui, pour certaines, nous subventionnent parce qu'elles croient en l'attractivité de la communauté urbaine.

Je vais donner un chiffre, un élément en termes d'attractivité qui va peut-être vous surprendre et qui va peut-être démonter certaines idées reçues que nous pouvions, les uns ou les autres, avoir. Il se trouve que j'ai eu des chiffres très récemment. En ce qui concerne la communauté urbaine, une étude très fine menée par l'agence d'urbanisme, Monsieur le Président, démontre que sur le territoire communautaire, 70 %, donc sept personnes sur 10, travaillent et habitent à la communauté et particulièrement les techniciens supérieurs, les ingénieurs, des professions libérales. Sur les 30 % qui n'y habitent pas, qui n'y travaillent pas, la proportion est équivalente : 15 % habitent la communauté et travaillent ailleurs et, à l'inverse, 15 % habitent ailleurs et travaillent à la communauté, donc un équilibre et particulièrement avec un territoire voisin, que nous connaissons bien, avec qui nous travaillons d'ailleurs : le territoire du Grand Chalons. Sur ce domaine-là, nous sommes à égalité avec la métropole de Dijon.

Je donnerai d'autres chiffres plus tard parce que cela mérite une analyse. Mais cela veut tout de même dire qu'on n'est pas aussi mal que cela à la communauté, qu'il y a tout de même une certaine attractivité. Il y a des dossiers que nous allons passer tout à l'heure qui vont démontrer que la communauté urbaine est attractive, qu'il y a des implantations qui sont sur la communauté, pour certaines récentes et pour d'autres à venir, qui démontrent le dynamisme économique et l'attractivité d'une manière générale. Est-ce que, pour cela, tout est parfait ? Est-ce que nous

sommes dans le satisfecit ? Non, bien entendu !

Nous connaissons nos faiblesses et nous y travaillons. Après, j'entends « l'étalement sur des zones commerciales », l'étalement d'une manière générale. Je ne vois pas où est l'étalement dans la mesure où, au niveau commercial, la communauté s'est dotée d'un règlement d'intervention pour éviter l'étalement. On essaie de corriger des erreurs, sans doute, mais il y a justement un règlement d'intervention pour éviter l'étalement.

En ce qui concerne l'habitat, le PLUi va bientôt être adopté. Le PLUi - et vous le savez tous, en tout cas ceux qui ont travaillé un petit peu, ainsi que les maires - est de plus en plus restrictif pour éviter l'étalement. D'ailleurs, lorsque j'échange avec les maires ruraux, c'est ce que j'entends. Cela les fait sourire ! Mais c'est vrai. C'est ce que j'entends : « Soyez moins restrictifs, donnez-nous la possibilité de construire ailleurs que dans le bourg ».

Il faut donc arrêter les contradictions. La communauté essaie d'avoir un équilibre, à la fois pour éviter l'étalement urbain, mais aussi pour permettre à des communes de pouvoir construire et donc d'accueillir de nouveaux habitants. Ce sont des discussions que nous avons souvent avec les maires. Il faut donc trouver cet équilibre. Donc, là aussi, mauvaise foi.

Je conclurai en disant que, quand j'entends l'opposition communautaire, ce sont des arguments que j'entends depuis des années, des années ! Et pas simplement ce mandat-là. Il y a une espèce de transmission dans l'argumentation de l'opposition. Mais si je prends ce mandat-là, c'est vrai que quand je fais le bilan et en donnant quelques exemples, si nous avons écouté l'opposition communautaire, il n'y aurait plus de filière AES sur le territoire, il n'y aurait plus - ou il n'y aura pas - de site technopolitain, il n'y aurait pas d'EPF, il n'y aurait sans doute pas, Monsieur le Président de la SEMCIB, de Mecateamcluster. Oui, puisque les SEM ne servent à rien. Mais il se trouve que les SEM portent de grands sujets liés au développement économique. Il n'y aurait pas Mach 2, autre zone de développement. Et j'arrête là la liste.

Je vais conclure simplement en disant qu'au-delà des généralités que je viens d'entendre encore ce soir de l'opposition communautaire, au-delà de l'incantation, d'un côté il y a ces généralités, ces incantations qui, au final, desservent le territoire. Philippe BAUMEL l'a dit tout à l'heure. Il faut tout de même avoir une certaine fierté d'habiter ce territoire, une certaine fierté de travailler pour ce territoire. Il faut l'aimer et pas simplement toujours dénoncer, critiquer, comme nous pouvons l'entendre à longueur de conseil. D'un côté, il y a cela et, de l'autre côté, il y a le travail, l'efficacité. Pas la perfection, je l'entends, loin de là, mais en tout cas le travail, l'efficacité et puis, permettez-moi de le dire, aussi de l'humilité.

Voilà, mes chers collègues.

Je vais maintenant mettre aux voix ces budgets puisqu'il y en a eu plusieurs de présentés. Je vais les passer un par un.

Budget primitif, est-ce qu'il y a, sur l'adoption du budget, des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci. Il est adopté.

Sur le budget annexe, cette fois de l'eau, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Sur le budget Assainissement, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ? Même vote.

Qui est pour ?

Merci.

Sur le budget SPANC, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Sur le budget Transports, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Sur le budget Ecomusée, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Tous les budgets sont adoptés, il me reste à mon tour, comme l'ont fait les vice-présidents, à remercier le Directeur Général des Services et tous les services qui ont travaillé, comme d'habitude avec beaucoup de rigueur, beaucoup de sérieux sur ces budgets. C'est un gros travail, qu'ils en soient remerciés en notre nom.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget principal

Le conseil décide :

- D'approuver le Budget primitif 2019 pour le budget principal pour un montant de 99 973 524 €, qui intègre le vote des opérations qui figurent dans les maquettes budgétaires.

Adopté : OUI

Observations : Adoption à la majorité.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget annexe Eau

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe eau pour un montant de 20 653 389 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget annexe Assainissement collectif

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 12 644 787 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget annexe SPANC

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 139 200 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget annexe Transports

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Transports pour un montant de 4 612 832 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget primitif 2019 - Adoption du Budget annexe Ecomusée

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 897 254 €.

Observations : Adoption à la majorité.

16. AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie – Bilan et ajustement de l'échéancier

M. le Président.- Nous passons maintenant aux votes des AP/CP. Il y en a beaucoup, dans un souci de transparence, qui touchent plusieurs sujets : la voirie, les déchèteries, Mach 2, l'ancien stade au Breuil, les déchets ménagers, le quartier de la gare au Creusot, Perrusson, le canal du centre, les points d'appui sur leurs aménagements notamment, l'acquisition de matériels de transport, le bilan et ajustement de l'échéancier concernant des ouvrages d'art, le site technopolitain et la mise en œuvre du SDTAN.

Je mets aux voix toutes ces AP/CP.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Les AP/CP sont adoptés, je vous remercie.

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 800 000	2 500 000	2 000 000

Observations : Adoption à l'unanimité

17. AP/CP Modernisation des déchèteries - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le programme de modernisation des déchèteries comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modernisation des déchèteries	POTDC - 071 072	2 336 654	110 452	228 646	1 217 556	475 000	283 000	22 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

18. AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet Mach 2 établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	

Le Creusot Mach 2	UDUPU 036	1 543 971	135 000	23 928	338 043	571 000	476 000
----------------------	--------------	-----------	---------	--------	---------	---------	---------

Observations : Adoption à l'unanimité.

19. AP/CP Le Breuil - Ancien Stade - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour l'opération Le Breuil ancien stade comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le Breuil Ancien stade	UHAOC-025	723 312	96 421	56 891	36 605	250 000	205 000	78 395

Observations : Adoption à l'unanimité.

20. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de collecte des déchets ménagers établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	POTCD075	2 108 060	481 060	620 000	525 000	482 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

21. AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour la restructuration du quartier de la gare établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)		
			2017	2018	2019
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000 €	UDUPU 160	912 967	3 711 941	1 400 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	265 000	650 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

22. AP/CP Restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Restauration et valorisation de la Villa Perrusion	UTPEP042	3 674 633	407 260	588 000	1 184 000	1 495 373

Observations : Adoption à l'unanimité.

23. AP/CP Aménagement canal du Centre - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet d'aménagement du canal du centre, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Port de Montceau	2 372 622	UTPVC 135	46 623	1 315 000	175 000	-
Hâles Nautiques		UTPVC 134	-	72 000	75 000	100 000
Eurovélo		UTPVC 132	-	35 000	50 000	503 999

Observations : Adoption à l'unanimité.

24. AP/CP Aménagement des points d'appui - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de construction des bâtiments d'appuis délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Aménagement des points d'appuis	MSCF138	1 170 000	0	380 000	200 000	590 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

25. AP/CP Acquisition matériel de transport - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet d'acquisition de matériel roulant établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Acquisition de matériel de transport	MSCM083	4 567 200	1 882 661	1 847 200	800 000	37 339

Observations : Adoption à l'unanimité.

26. AP/CP Ouvrages d'art - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- *D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements du projet de travaux d'ouvrages d'art :*

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Ouvrages d'art	PECAV059	1 890 000	450 353	740 000	260 000	439 647

Observations : Adoption à l'unanimité.

27. AP/CP Site technopolitain - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- *D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit :*

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	96 000	120 368	920 000	2 073 600	6 990 032

Observations : Adoption à l'unanimité.

28. AP/CP Financement de la mise en œuvre du SDTAN - Bilan et ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- *D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet de financement de la mise en œuvre du SDTAN, établie comme suit :*

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Financement de la mise en œuvre du SDTAN	4 241 550	UTJAN 116	1 500 000	0	0	1 893 240	848 310

Observations : Adoption à l'unanimité.

29. Subventions 2019 (1)

M. le Président.- Nous passons ensuite aux subventions et les versements d'acomptes, Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Déjà deux délibérations pour les subventions. La première délibération, la 29, pour un montant total de 1 379 725 € de subventions pour des associations à vocation économique, territoriale, œuvrant dans le domaine de la politique de la ville, de l'économie solidaire et du développement durable.

Ensuite, pour un total de 961 958 €, subventions institutionnelles, notamment pour l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers, du COS, qui a d'ailleurs fait son arbre de Noël hier à Blanzay où ils ont été très bien accueillis, l'enseignement supérieur, la recherche et innovation, le tourisme et le patrimoine ainsi que les nouvelles technologies en ce qui concerne les subventions aux communes pour l'utilisation d'internet dans les écoles.

M. le Président.- Merci.

Sur les subventions, y a-t-il des questions ? Pas de question, pas de remarque, pas de demande de complément d'information. Je mets donc aux voix les subventions.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'attribuer les subventions aux organismes figurant sur la liste jointe et de les verser aux conditions ci-dessus énoncées.*

Observations : Étant précisé que David MARTI, Jean-Claude LAGRANGE, Laëtitia MARTINEZ, Daniel MEUNIER, Cyrille POLITI, Jean-Luc GISCLON, Bernard DURAND, Jérémy PINTO, Philippe BAUMEL, Evelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Sébastien GANE, Hervé MAZUREK, Olivier PERRET, Guy SOUVIGNY, Laurent SELVEZ, Laurence POULIOS, Jean-Claude LARONDE, Marie-Claude JARROT, Jean-Marc HIPPOLYTE, Chantal LEBEAU et Jean-François JAUNET, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

30. Subventions 2019 (2)

Le conseil décide :

- *D'attribuer les subventions aux organismes figurant sur la liste jointe et de les verser aux conditions ci-dessus énoncées.*

Observations : Étant précisé que Jean-Marc FRIZOT, Sébastien GANE, Marie-Odile RAMES, Jean-Claude LAGRANGE, David MARTI, Pierre-Etienne GRAFFARD, Jérémy PINTO, Hervé MAZUREK, Catherine DESPLANCHES, Montserrat REYES, Laurent SELVEZ, Edith CALDERON, Jean-François JAUNET, Jean-Luc GISCLON, Marie-Thérèse FRIZOT et Jocelyne BUCHALIK, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

31. Subventions - Versement d'acomptes

M. MAZUREK.- Vous avez la liste, il y a un acompte de 25 % pour Ecosphère, pour l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, pour l'office de tourisme communautaire, pour la ligue de l'enseignement Bourgogne - pôle recherche langage, la Sauvegarde 71, l'École de la deuxième chance, Agire et APOR, pour un montant total de 386 431 €.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Juste une petite remarque : je suis toujours assez surpris, lors des votes de budgets, qu'on ne vote pas les budgets et que l'on vote les subventions derrière. C'est tout de même assez étonnant. Il y a là une logique qui m'échappe.

Merci.

Le conseil décide :

- *De verser 25 % du montant attribué au budget primitif 2019 aux organismes figurant sur la liste jointe.*

Observations : Étant précisé que David MARTI, Jean-Claude LAGRANGE, Laëtitia MARTINEZ, Daniel MEUNIER, Cyrille POLITI, Jean-Luc GISCLON, Philippe BAUMEL, Evelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Hervé MAZUREK, Jérémy PINTO, Catherine DESPLANCHES, Montserrat REYES, Laurent

SELVEZ, Edith CALDERON, Jean-François JAUNET, Marie-Thérèse FRIZOT, Jocelyne BUCHALIK, Sébastien GANE, Olivier PERRET, Guy SOUVIGNY et Laurence POULIOS, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

III – DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Patrimoine immobilier communautaire - Connexion au réseau fibre optique Orange

M. le Président.- On passe au chapitre du développement urbain, avec le patrimoine immobilier, une connexion au réseau fibre optique.

Je le mets voix... Oui, allez-y. Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY.- Juste une intervention. C'est donc pour autoriser la connexion de certains bâtiments en fibre optique. Est-ce qu'on a une étude ? Puisqu'en fait, ce sont des bâtiments qui sont reliés en fibre communautaire. C'est bien expliqué dans la délibération, je ne vais pas y revenir. Mais, du coup, la fibre Orange va venir en concurrence avec la fibre communautaire puisqu'ils auront le choix d'adhérer ou pas à cette fibre. Est-ce que, du coup, on a fait des projections ou pas sur un taux « de fuites » ou de perte de concurrents ?

M. le Président.- Montserrat REYES.

Mme REYES.- Je ne pense pas que l'on puisse parler de concurrence parce que ce ne sont pas du tout les mêmes services qui sont offerts. Je pense que ce sont des sites ou des entreprises qui ne désirent pas être sur notre fibre communautaire. Les tarifs ne sont pas les mêmes et le niveau de service n'est pas le même. Je pense donc qu'il n'y a pas de réelle concurrence.

Ce n'est vraiment pas un problème. Simplement, notre réseau pourrait être considéré comme une Rolls et le réseau d'Orange comme une berline un peu plus normale. Ce n'est donc pas du tout une perte pour nous ou pour notre réseau parce que ce sont des entreprises ou des bâtiments qui ne seraient pas venus sur notre réseau qui offre un niveau et surtout des tarifs qui sont peut-être trop élevés, mais qui correspondent à un niveau de service haut de gamme.

M. le Président.- Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver le raccordement au réseau fibre optique d'ORANGE des bâtiments appartenant à la communauté urbaine situés sur le territoire des communes du Creusot et de Montceau-les-Mines, à savoir :*

- *Sur la commune de Montceau-les-Mines :*
 - o L'ensemble immobilier situé au 18 rue des Prés ;*
 - o Les bâtiments de la pépinière d'entreprises EBS, rue Saint-Eloi ;*
 - o Le bâtiment occupé par WEBHELP au n° 16 rue Saint-Eloi ;*
 - o La maison sise aux n° 45 à 49 de la rue de chez l'Ecuyer ;*
 - o La Maison de l'administration au n° 52 du quai Jules Chagot ;*
 - o Les Ateliers du jour situés au n° 58 du quai Jules Chagot ;*
 - o Le bâtiment situé au n° 3 de la rue de Bellevue ;*

- *Sur la commune du Creusot :*
 - o Le bâtiment sis au n°1 de la rue de l'Etang de la Forge ;*
 - o La maison d'habitation située au n° 29 de la rue Magenta ;*
 - o L'immeuble d'habitation sis au n° 24 de la rue Marcel Sembat ;*

- o Le bâtiment situé au n° 395 de l'avenue de l'Europe ;
- o La maison sise au n° 27 de la rue Victor Hugo ;
- o Le bâtiment situé au n° 1 de la rue de l'Etang de la Forge ;
- o Le bâtiment sis au n° 3 de l'avenue Jean Monnet ;
- o L'amphithéâtre Condorcet, situé avenue de l'Europe.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à ces raccordements.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social – Approbation

M. le Président.- Ensuite, une délibération qui concerne le règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social et une convention cadre avec l'OPAC.

Frédérique LEMOINE va nous présenter les deux en même temps parce qu'il y a un lien entre les deux et puis je mettrai aux voix individuellement.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Concernant ce nouveau règlement d'intervention, il vous est rappelé dans la délibération un petit historique concernant ce règlement datant de novembre 2002. L'objectif était d'accompagner les grands projets de renouvellement urbain dans le cadre du GPV (Grand Projet de Ville) qui intervenait sur quatre quartiers et puis ensuite du GPRU (Grand Projet de Renouvellement Urbain) qui intervenait sur cinq quartiers. Cela s'étendait de 2001 à 2005 pour le GPV et de 2005 à 2015 pour le GPRU.

Dans ce cadre, la communauté urbaine finançait 4 500 € par logement. Ces projets structurants étant liés à des démolitions, des constructions, des réhabilitations. Sur le reste du territoire, en dehors de ces quartiers prioritaires, l'aide apportée par la communauté urbaine était de 1 525 € par logement pour les programmes de type PLAI ou PLUS et éventuellement PLUS AA. Je vous rappelle que les PLAI sont des prêts locatifs aidés d'insertion, qui sont plutôt destinés à un public à très faibles ressources. Le programme PLUS, ce sont les prêts locatifs à usage social, AA signifiant Acquisition, Amélioration.

Ce règlement, s'il a eu des effets positifs sur les quartiers prioritaires, n'a peut-être pas eu tous les effets escomptés en dehors de ces quartiers. Le nouveau règlement d'intervention à mettre en place vise à remplacer ce système d'aide qui était territorialisé par un système d'aide sur l'ensemble du territoire communautaire en faveur de certaines opérations et en partenariat avec les bailleurs, les aides pouvant être modulées en fonction des projets.

Ce règlement tient compte également des constats faits lors de l'élaboration de notre PLUi dans son volet PLH. Les principaux constats étant que nous sommes sur un marché détendu, voire très détendu et que les enjeux sont liés à la requalification des logements et plus particulièrement à la réhabilitation énergétique.

Compte tenu de ces différents éléments, vous avez dans la délibération les différentes opérations susceptibles d'être aidées financièrement. S'agissant des démolitions, le montant de la participation communautaire est limité à 20 % du coût total de l'opération pour un montant maximum de 4 500 €. Cela concerne toutes les dépenses réelles liées à la démolition, donc dépenses sociales, techniques et financières.

Concernant les réhabilitations, la participation communautaire est destinée à accompagner la réhabilitation énergétique du parc. Elle est conditionnée à la réhabilitation globale des logements, s'accompagnant d'une baisse significative et justifiée des charges de chauffage. Le montant de la participation communautaire sur ces réhabilitations est limité à 20 % du coût de l'opération pour un montant maximum de 5 000 €.

S'agissant ensuite des constructions neuves ou d'acquisitions-améliorations, l'aide communautaire pourra être modulée suivant les critères suivants. Pour les programmes de type PLUS et PLS en acquisition-amélioration sur tout le territoire en neuf uniquement, ce serait 2 000 € par logement. Pour les opérations de type PLAI, c'est 3 000 € par logement. Pour le PLAI acquis-

améliorer, c'est 4 000 € par logement.

À ces montants de base, pourraient s'ajouter encore des montants supplémentaires selon la nature et la qualité des projets, donc + 1 000 € par logement si le logement est adapté à un public prioritaire au titre de la mixité sociale, + 2 000 € si c'est un logement dense ou en opération exemplaire de moins de 15 logements. Une prime aux opérations en renouvellement urbain en dehors de l'ANRU, c'est 2 000 € supplémentaires par logement.

Le montant de la participation communautaire est limité à 5 % du coût hors taxes de l'opération pour un montant qui pourra varier d'un minimum de 2 000 à 8 000 € pour des logements de type PLAI dans une opération de renouvellement urbain hors de l'ANRU.

Ces participations interviennent après signature d'une convention de financement entre le bailleur et la communauté urbaine, pour 50 % après transmission par le bailleur de l'ordre de service au démarrage des travaux et 50 % après transmission de la réception des travaux.

Dans les opérations de construction et de réhabilitation, des réservations locatives seront accordées par le bailleur à la communauté urbaine en contrepartie de son concours financier. Une convention tripartite communauté urbaine, commune d'implantation et bailleur en précisera les différentes modalités. Vous avez en annexe le règlement dans son intégralité.

Voilà pour la première question. J'enchaîne avec la suite.

Concernant la convention cadre OPAC / communauté, là aussi, un petit rappel historique concernant la politique de contractualisation avec l'OPAC. Une première convention avait été signée en 2008, suivie de cinq avenants dont le dernier a été signé - je vous le rappelle - en juin de cette année, portant sur le projet de démolition de 470 logements pour un montant de 1 935 094 €. Il s'agissait de 274 logements sur le quartier Harfleur au Creusot, 160 logements dans les tours à Torcy et 36 logements sur les rives du Plessis à Montceau.

Dans le volet PLH du PLUi, le programme d'orientation et d'action propose deux actions à mettre en œuvre dans l'objectif de restaurer l'attractivité du parc social.

La première action, c'est pour soutenir le redéploiement et la requalification du parc social. Cela se traduit par le nouveau règlement d'intervention des aides communautaires que l'on vient d'évoquer dans la délibération précédente.

La deuxième action a pour objet d'animer un plan partenarial d'attractivité. Dans cette optique, une nouvelle tranche de contractualisation entre l'OPAC et la communauté, sur des projets structurants, vous est proposée. Elle vous est présentée sous forme de tableau. Les opérations concernent 461 logements, 63 logements pour des constructions neuves, 330 sont concernées par de la réhabilitation énergétique, 63 logements sont concernés par des démolitions. À chaque fois, vous avez dans le tableau les coûts des travaux et le montant des subventions apportées par la communauté par logement et ce que cela représente au total par opération.

La participation communautaire pour la réalisation de ces projets s'élève à 2 220 600 €, sachant que chacune des opérations fera l'objet d'une convention dédiée avec l'OPAC.

Il vous est précisé également dans cette délibération qu'au total, la communauté urbaine apporterait son soutien à la réalisation de projets structurants pour notre territoire concernant 1 031 logements, les 461 logements dont on vient de parler, la démolition des 470 logements et il y aura également la construction d'une résidence étudiante de 100 logements au Creusot, dans le cadre cette fois du contrat métropolitain signé avec la Région.

Tous ces projets représentent un montant d'investissement de 38 361 694 € pour l'OPAC et un montant de subventions de 4 755 694 € de la part de la communauté urbaine.

Vous avez en annexe la convention à signer entre les deux parties, OPAC et communauté urbaine. Il vous est demandé d'approuver la liste des opérations proposées pour un total de 461 logements, d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'OPAC de Saône-et-Loire, d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et enfin d'apporter des aides communautaires à la réalisation de ces projets pour un montant total de 2 220 600 €, conformément au nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.

M. le Président. - Merci pour cette double présentation.

Sur le règlement d'intervention et les aides communautaires et sur la convention avec l'OPAC, est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'intervention ? Non.

Je précise que la convention avec l'OPAC, bien entendu, ce qui est conventionné est conventionné. Ce qu'il faut retenir, parce que c'est important, c'est que s'il n'y avait pas eu de conventionnement avec l'OPAC, l'OPAC aurait investi sur le territoire communautaire, sur les 3 ou 4 ans à venir, 12 millions d'euros. Avec le conventionnement, c'est-à-dire l'aide communautaire que nous lui apportons, supplémentaire, il va investir 38 millions. Vous voyez la différence : 12 millions / 38 millions.

Dans le cadre de la loi ELAN, vous savez que les offices ont réduit la voilure en termes d'investissement. Nous n'avons pas souhaité que la communauté urbaine subisse cette réduction de voilure et c'est là que nous avons engagé des échanges constructifs avec la direction de l'OPAC et sa présidente. Ils nous ont entendus, ils ont accepté et la communauté fait un effort supplémentaire, mais l'OPAC fait un gros effort de son côté pour mener à bien ces opérations.

En dehors de la contractualisation, il y aura d'autres opérations, bien entendu, que nous n'avons pas pu mettre dans la contractualisation. Nous aurions souhaité, pour notre part, en mettre un peu plus, sur d'autres communes aussi, ce qui ne veut pas dire que cela ne se fera pas, mais ce n'est pas dans la contractualisation. Il faudra voir au coup par coup.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix le nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement social : pas d'abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Sur la convention cadre communautés et OPAC, pas d'abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social tel que décrit en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Convention cadre OPAC Saône-et-Loire/communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver la liste des opérations proposées pour un total de 461 logements ;*
- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'OPAC Saône-et-Loire ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'apporter des aides Communautaires à la réalisation de ces projets pour un montant total de 2 220 600 €, conformément à son nouveau règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.*
- *D'imputer la dépense sur la ligne 200422-73-24-SPVPS 112 des budgets 2019 et suivants sous réserve du vote des crédits afférents.*

Observations : Étant précisé que David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. IUT - Programme d'investissement - Versement d'une subvention

M. le Président.- Nous passons au développement économique, avec une délibération portant sur une subvention à l'IUT.
Évelyne COUILLEROT.

Mme COUILLEROT.- Merci Monsieur le Président. Depuis de nombreuses années, la communauté urbaine soutient activement la politique de recherche, d'innovation et de formation eu égard à sa compétence en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'IUT du Creusot, rattaché au site universitaire et à l'université de Bourgogne, est un acteur essentiel du territoire dans le domaine de la formation. Il contribue également à proposer des actions favorisant le développement économique.

À ce titre, il a défini des projets prioritaires permettant de créer des échanges avec les entreprises locales et de développer son offre de formation. Pour cela, il sollicite la communauté urbaine Creusot Montceau pour l'octroi d'une subvention, participant au financement du projet d'acquisition d'un microscope électronique à balayage.

Ce projet d'investissement s'inscrit pleinement dans la thématique métallurgie qui est un des secteurs d'activité de pointe du bassin creusotin. Il sera utilisé en travaux pratiques pour les 1ère et 2ème années du DUT Mesures Physiques mais également dans le cadre de partenariats académiques et industriels.

Pour l'acquisition de cette nouvelle machine, dont le coût TTC est de 85 800 €, il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 €.

Les modalités d'attribution de la subvention sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. Soutien à l'université, soutien à l'IUT, y a-t-il des questions ?
Pas de question.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention.

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'application à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et le site universitaire du Creusot ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au site universitaire du Creusot pour le financement d'un microscope électronique de balayage décrit ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget*

Observations : Étant précisé que Jérémy PINTO, Lionel DUPARAY et David MARTI, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Filière AES - Centre Condorcet - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

M. le Président.- Filière AES, nous en parlions tout à l'heure.
Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Oui, nous en avons déjà abondamment parlé. Il s'agit d'un dossier qui répond certainement à une absence de vision stratégique. Pourtant, nous avons redit à maintes reprises

notre vision en termes de démocratisation de l'enseignement supérieur. C'est certainement un dossier qui répond aussi à l'urgence. Pourtant, comme vous pourrez le voir, c'est une convention pluriannuelle de 6 ans.

Et puis, je suis malheureusement dans le regret de vous dire que nous sommes là sur un système de subvention qui réunit donc tous les critères pour que l'opposition ne vote pas cette délibération. En tout cas, nous en sommes extrêmement fiers puisque cela nous a permis de sauver sept filières. Il est donc proposé de reconduire cette subvention et ce partenariat avec l'université de Bourgogne.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention 2019 à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € attribuée à l'Université de Bourgogne pour l'année 2019 ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits correspondants.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Association Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche Comté (DECA-BFC) - Convention d'objectifs - Autorisation de signature

M. le Président.- L'association Dispositif Entrepreneuriat. Une subvention également. C'est la fusion entre les deux structures, l'une qui était sur Bourgogne et l'autre sur Franche-Comté, les incubateurs, comme on les appelle, qui ont fusionné. Nous poursuivons notre aide sur cet incubateur.

C'est Olivier PERRET qui nous la présente.

M. PERRET.- Je n'ai plus grand-chose à ajouter, Président, je crois que vous avez tout dit.

On poursuit effectivement notre soutien à l'incubation d'entreprises innovantes. Avant, c'était au travers de PREMICE. Avec la fusion des deux incubateurs de Bourgogne et de Franche-Comté est paru DECA. Il vous est donc proposé de renouveler notre soutien à DECA, donc en fait 30 000 €.

Ces 30 000 se décomposent en versements qui sont faits quand il y a un projet clairement identifié. Chaque projet bénéficie d'un soutien de 15 000 €.

On encourage DECA à incuber sur notre territoire communautaire au minimum deux projets par an.

M. le Président.- Merci. Cette précision était importante, Monsieur le vice-Président. Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Qui est contre ? Pas d'opposition.

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association « Dispositif d'Entrepreneuriat Académique Bourgogne-Franche-Comté » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant maximum de 30 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Étant précisé que Jérémy PINTO, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Montceau-les-Mines - Z.A. Châtillon - Cession d'une bande de terrain à la SCI CTA IMMO

M. le Président.- Une délibération qui concerne la zone de Châtillon que je mets aux voix. C'est la cession d'une bande de terrain.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elle est adoptée.

Le conseil décide :

- *De céder à la SCI CTA IMMO, domiciliée 11 rue de Châtillon, 71300 MONTCEAU-LES-MINES, représentée par Monsieur Jaouad BENZELLIF, une bande de terrain sise Z.A. Châtillon à MONTCEAU-LES-MINES, d'une superficie d'environ 97 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AR n° 482p, 484p et 486p ;*
- *De fixer le prix de cette vente à 15 € H.T. le m², soit une somme totale approximative de 1 455 € Hors Taxes ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maîtres TARDY & MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2018 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Montchanin - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un hôtel

6. Montchanin - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant

M. le Président.- Sur Montchanin, à Jeanne Rose, la vente d'une parcelle de terrain, il y en a même deux, qu'Olivier PERRET va nous présenter à la suite et je mettrai aux voix ensuite.
Olivier PERRET.

M. PERRET.- Effectivement, la cession de deux terrains, premier terrain d'une surface d'environ 5 000 m² en vue de la construction d'un hôtel qui sera sous enseigne « B & B ». Le prix de vente qui vous est proposé est de 30 € le mètre carré hors taxes, ce qui fera un coût d'acquisition environ 150 000 € HT, étant entendu que cette vente se fera au bénéfice du cabinet Dubois & Associés.

Dans le même secteur, pour ceux qui ne localiseraient pas très bien, il s'agit de la pointe qui prolonge après l'hôtel Kyriad en direction du rond-point du pont Jeanne Rose, il vous est proposé de céder dans les mêmes conditions, donc 30 € le mètre carré, à la société RESTOCHRIS, un terrain d'une surface d'environ 3 500 m² pour y construire un restaurant dont l'enseigne sera « La Boucherie ».

Donc implantation d'un hôtel et d'un restaurant dans les mêmes conditions, donc 30 €/m² pour les deux et j'ajoute que l'implantation de ces deux enseignes devrait générer à terme près de 35 emplois, ce qui n'est pas négligeable.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole, des demandes d'intervention ? Oui, Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY.- Excusez-moi, je vais revenir sur la délibération de l'IUT où ceux qui siègent au conseil d'administration sont nommés, donc Monsieur MARTI, le Président, et Monsieur PINTO, mais j'y siège aussi pour le Conseil départemental. Il faudra donc me rajouter dans cette délibération.

M. le Président.- Oui, conflit d'intérêts.

M. DUPARAY.- Je sais qu'il n'est pas facile de tenir à jour tous ces fichiers.

M. le Président.- Je ne le dis pas à chaque fois, mais c'est bien de le préciser.

M. DUPARAY.- Oui, comme on les nomme.

M. le Président.- J'ai la liste de toutes les personnes qui ne peuvent pas voter dans les différentes instances. Mais c'est bien de le rappeler.

M. DUPARAY.- Ce n'est pas simple et on a parfois du mal à suivre.

M. le Président.- Oui, absolument. Mais je ne le répète pas à chaque fois car ce serait trop long de répéter à chaque fois les personnes qui ne votent pas.

M. DUPARAY.- C'est surtout que je ne suis pas indiqué.

M. le Président.- Oui, c'est bien de le préciser si vous n'êtes pas indiqué, absolument. Il faut donc bien noter que Lionel DUPARAY ne prend pas part au vote. Non pas qu'il ne veuille pas mais qu'il ne peut pas, j'ai bien compris. Merci.

M. DUPARAY.- Monsieur le Président, on intervient sur cette délibération qui nous pose beaucoup de problèmes à l'heure où on a voté les deux plans « Cœur de ville » à Montceau et au Creusot. On l'a dit, les commissions, notamment « Développer le territoire », ne se réunissent pas et je pense que cela aurait été un sujet à aborder dans cette commission.

L'implantation d'un hôtel ou d'un restaurant n'est pas soumise au CDAC et au CNAC ou autres autorisations. Mais comment peut-on évoquer le développement du territoire quand, finalement, on installe un hôtel qui ne va bénéficier qu'à la route ? C'est une stratégie mais qui, en

aucun cas, va avoir une influence positive sur les centres-villes, que ce soit d'Ecuisses, de Montchanin et a *fortiori* du Creusot et de Montceau qui ont pourtant un projet « Cœur de ville » pour justement retrouver de l'attractivité dans leur centre-ville.

Quand une personne traverse un territoire, elle s'arrête et, souvent, en étant partisan du moindre effort, elle reste là où elle loge. Donc comment pourrait-on articuler ces personnes qui ne vont faire que s'arrêter, consommer sur place et qui ne se déplaceront absolument pas dans nos centres-villes ? C'est une question de stratégie que nous ne partageons pas.

Nous estimons que ce type d'équipement doit se trouver dans nos centres-villes, en faisant bien entendu l'objet d'une promotion, d'une signalétique adéquate et adaptée parce que c'est important. C'est important si nous voulons retrouver une attractivité dans nos centres-villes, en plus sur une zone qui n'est même pas à proximité de la gare TGV ou en tout cas avec un cheminement entre la gare TGV et l'hôtel qui est impraticable à pied.

M. VERNOCHE.- Pour l'instant.

M. DUPARAY.- Oui, pour l'instant. Le Kyriad existe tout de même depuis très longtemps et jamais rien n'a été fait depuis ce « très longtemps ».

Mais après, la question, c'est ce développement. Comment peut-on concilier ce développement qui, certes, crée de la surface, crée de la taxe foncière, qui peut donc intéresser les communes d'implantation et la communauté urbaine par la fiscalité ? Mais est-ce que c'est cela, le développement économique ou le développement touristique ou l'attractivité que l'on veut voir sur notre territoire ? En tout cas, nous ne le partageons pas.

M. le Président.- Olivier PERRET.

M. PERRET.- J'avoue que je suis un peu surpris par cette question. Il y a une réalité, dans le domaine du développement économique, c'est qu'en l'occurrence, ces deux enseignes, que ce soit B & B ou La Boucherie, ont décidé de s'implanter à un endroit effectivement stratégique pour elles. On aurait pu leur proposer Mach 2 au Creusot, elles nous auraient dit que cela ne les intéressait pas. Il y a simplement des logiques d'implantation.

Que l'on dise que cela n'a bénéficié au territoire que sous l'angle de la taxe foncière, cela me paraît surprenant car je vous dis que c'est tout de même 35 emplois à la clé. Ce n'est donc pas que de la taxe foncière, c'est aussi de l'emploi, ce sont aussi des familles qui vivront grâce à cela.

La communauté urbaine – et c'est très bien – a participé largement au financement de la RCEA. C'est donc bien que nous avons considéré que c'était un axe stratégique. Autour de cet axe stratégique, on ne fait pas que regarder passer les trains et en laissant les gens aller dormir à Paray-le-Monial, par exemple, sachant que je n'ai rien contre Paray-le-Monial, mais j'aime autant qu'ils s'arrêtent chez nous. Ils vont peut-être s'arrêter pour dormir chez B & B et ils prendront peut-être leur voiture pour aller manger dans le centre-ville du Creusot ou de Montceau, ou à Montchanin ou je ne sais où. Là, Monsieur DUPARAY, vous pouvez penser ce que vous voulez, laissez-moi penser ce que je veux.

Honnêtement, je trouve que, pour des gens qui nous reprochent de ne pas avoir de vision, considérer que l'axe de la RCEA ne soit pas un axe de développement stratégique pour la communauté urbaine, après tout ce qu'on a fait, après tout ce qu'on a investi sur cet axe-là, j'ai l'impression d'être dans un autre monde !

M. le Président.- Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY.- Mais justement, on peut ne pas avoir la même vision. Et la vision de se dire que, finalement, il faut succomber aux grandes multinationales qui installent des hôtels là où c'est le plus rentable mais pas forcément le plus bénéfique pour le territoire, c'est toute la catastrophe que l'on a eue sur les grandes surfaces, qui ont tué les centres-villes. C'est pour cela qu'on est obligé, aujourd'hui, de mettre des milliards pour réinvestir nos centres-villes. Oui, ceci parce que beaucoup ont succombé au chantage de l'emploi. C'est une réalité et, aujourd'hui, on le voit encore sur les agrandissements.

Après, on pourrait aussi reparler de Lidl au rond-point du Vieux Saule. C'est un non-sens commercial. C'est un non-sens commercial qui, *a priori*, n'offusque personne et là, ce n'est même pas gauche/droite, opposition ou majorité, je pense que si on veut avoir une vision de notre territoire, il faut aussi savoir dire non parce que c'est un non-sens, parce que c'est idiot, parce que c'est ridicule.

A chaque fois que vous aurez un investisseur qui va vous dire qu'il crée 35 emplois, qu'il veut s'installer à tel endroit et pas ailleurs, si on lui dit oui, on va se retrouver dans une situation en tout cas pas mieux qu'aujourd'hui, dans laquelle il y aura d'énormes surfaces commerciales, d'énormes centres commerciaux, d'énormes hypermarchés, supermarchés en périphérie qui n'apportent strictement rien aux centres-villes. Mais il faut avoir du courage.

M. le Président. - Nous n'avons pas de leçon à recevoir sur le courage.
Charles LANDRE.

M. LANDRE. - Depuis le début de ce conseil, vous distribuez les bons et les mauvais points et, maintenant, vous dites qui peut faire la leçon ; c'est tout de même un peu surprenant. Mais cela doit être votre humilité légendaire.

Sur la question de l'aménagement commercial, je crois que Lionel DUPARAY a parfaitement expliqué, surtout dans sa deuxième intervention, ce qu'était la situation. Je voudrais simplement dire à Olivier PERRET qu'avant Paray-le-Monial, il y a Montchanin, par exemple, il y a d'autres communes qui sont sur la communauté urbaine et qui disposent d'une offre commerciale, qui disposent de centres-villes et nous avons ici...

(Intervention inaudible)

M. LANDRE. - Laissez-moi terminer, Monsieur VERNOCHET, vous aurez tout loisir d'intervenir juste après.

Nous avons ici l'exemple peut-être parfait de ce dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire que vous prétendez défendre les centres-villes, vous prétendez défendre la vie des commerces et il y a un certain nombre de restaurants dans les bourgs alentour qui peinent parfois à vivre. Il y a des exemples à 300 mètres à vol d'oiseau de l'endroit que vous avez choisi. Je pense par exemple à Ecuisses. Et finalement, vous justifiez une implantation à l'écart des centres bourgs ou des centres-villes uniquement par la pression de l'emploi, éventuellement, comme l'a dit Lionel, la pression de la taxe foncière. Finalement, vous dites que l'acteur politique local, l'élu local n'est pas là pour aménager, il est là pour répondre à ce que décident les groupes privés. Cela, je dois dire que venant de la gauche rassemblée, je suis tout de même assez surpris que vous nous expliquiez ce soir que l'aménagement du territoire, ce n'est pas vous qui le décidez, que vous ne faites que répondre à ces décisions de groupes privés.

On peut tout à fait dire non ; on peut orienter les projets sur d'autres territoires. Mais effectivement, si on suit cette logique, on va se retrouver à la fois avec un aménagement hôtelier et de restaurants qui sera complètement désordonné et - je crois qu'il faut le dire clairement - qui tuera les commerces locaux les plus faibles qui, aujourd'hui, se battent pour vivre dans un contexte difficile autour de la RCEA et qui, pour certains, eux aussi ont subi les travaux. Et puis, en matière d'aménagement commercial, la situation ne s'améliorera pas, malgré des zones qui, depuis des années, disposent parfois d'une locomotive mais qui ne se développent plus puisqu'on ne cesse d'en créer de nouvelles. Et on va se retrouver avec un territoire qui sera désordonné de ce point de vue et où, malheureusement, tout le monde sera faible.

Nous, je crois que nous avons, en matière d'aménagement, une position qui est claire. Nous défendons la vie des villages et la vie des centres-villes et, effectivement, il est totalement incohérent de dire que nous lançons des grands plans « cœur de ville », nous défendons le commerce local et nous avons une stratégie commerciale qui est uniquement basée sur l'acceptation des études de grands groupes de restaurateurs ou d'hôteliers.

M. le Président. - Olivier PERRET.

M. PERRET.- Juste une chose, parce que je crois qu'on ne va pas éterniser le débat là-dessus. Je crois que vous montrez bien que vous êtes contre le développement du territoire. Nous, nous sommes pour et nous travaillons pour cela.

M. le Président.- Le maire de Montchanin va s'exprimer puisqu'il est tout de même intéressé, voyez-vous.

M. VERNOCHET.- C'est simplement, Monsieur LANDRE, pour vous expliquer qu'un hôtel et un restaurant au pont Jeanne Rose, c'est tout à fait viable. Je regarde Roland FUCHET...

(Intervention inaudible)

M. VERNOCHET.- Laissez-moi finir ! Ou alors prenez la parole, Monsieur DUPARAY.

Je regarde Roland FUCHET. Quand on voit des compétitions comme il y a eu cet été, d'avions, où les gens allaient se loger à Chalon, à Beaune, à Autun, à Montceau, bien évidemment et heureusement qu'ils allaient à Montceau ! Mais ils allaient jusqu'à Beaune, jusqu'à Autun et Chalon parce que nous n'avions pas suffisamment de chambres sur la communauté urbaine, ce qui est tout de même tout à fait anormal.

Et les restaurants, ce n'est pas parce que La Boucherie va s'implanter que le restaurant qui est en face va mourir, bien au contraire ! Et nous avons échangé avec lui. Avec le Président, on était sur Ecuisses, avec Edith CALDERON, il nous disait que cela pouvait aussi lui amener de la clientèle, du fait déjà de plus de parking parce qu'il y avait très peu de parking vers chez lui. La concurrence, cela peut aussi, certaines fois, être de la bonne concurrence. Je ne vois donc pas pourquoi on ne ferait pas d'investissements sur Montchanin.

Et pour tout vous dire, quand j'ai été élu en 2008, le premier qui est venu me demander pour s'installer au rond-point Jeanne Rose, c'est Mc Donald. Vous voyez !

M. le Président.- Lionel DUPARAY, on arrête, s'il vous plaît, parce qu'on ne va pas y passer la soirée.

M. DUPARAY.- Je suis obligé d'intervenir, notamment sur la dernière intervention. Oui, Mc Donald était intéressé parce que c'est en effet un endroit qui est absolument rentable pour les grandes marques et ceux qui reversent à des multinationales, qui font de l'évasion fiscale. Pourquoi pas ? Burger King est au centre-ville, il est à 300 mètres de notre centre-ville. C'est cela, la différence. C'est qu'est-ce que nous voulons...

M. le Président.- Merci.

M. DUPARAY.- Attendez, je n'ai pas fini.

M. le Président.- Vous argumentez la même chose que tout à l'heure.

M. DUPARAY.- Cela fait 20 ans que vous avez refusé un Mc Do en disant qu'il n'allait rien se passer sur ce terrain. Maintenant, vous faites autre chose, pourquoi pas, mais permettez-nous de dire que, pour nous, c'est un non-sens.

M. le Président.- Très bien. On l'a compris, vous l'avez dit et répété, mais tant mieux...

M. DUPARAY.- Quand on nous rétorque en nous disant qu'on est contre le développement économique, non. On est contre celui-là, oui. Et c'est une position qui me semble respectable.

M. le Président.- La position est respectable. Je dirai simplement, puisque nous y avons travaillé un petit peu, nous ne faisons pas les choses au doigt mouillé contrairement à ce que certains peuvent dire, on travaille tout de même nos dossiers et nous y passons du temps, nous avons refusé des implantations. Et oui ! Nous avons refusé des implantations quand elles ne nous

paraissaient pas cohérentes avec un développement cohérent. Nous avons donc refusé des implantations et des implantations qui, pour certaines - croyez-moi -, il aurait été facile de les accepter et sans trop de travail derrière. Là, cela n'a pas été le cas. Nous l'avons fait en pleine concertation avec d'autres commerces situés pas très loin, parce que l'objectif n'était pas de mettre en difficulté, par exemple, l'hôtel Kyriad, ne pas mettre en difficulté, par exemple, le golf, de ne pas mettre en difficulté le Saint-Pierre. Nous les avons mis autour de la table avant d'accepter le projet. Nous en avons parlé ensemble. C'est ensemble que nous avons accepté le projet.

Je tiens à le préciser parce qu'on laisse entendre qu'on laisse s'implanter des choses sans concertation, sans avoir fait d'études, sans avoir fait ceci, sans avoir fait cela. Excusez-nous, on travaille. On travaille !

Et quand vous dites que les gens qui vont venir là ne vont pas aller vers nos centres-villes, là aussi c'est faux, en tout cas pour une bonne partie. Parce que le besoin est né de là, figurez-vous. Le besoin est né de là ; c'est-à-dire que des enquêtes ont démontré qu'on manquait d'hôtellerie sur ce secteur-là, pour des gens qui viennent travailler ici et qui y restent quelques jours. Ils viennent travailler ici. C'est à partir de là que ces infrastructures ont souhaité s'implanter ici.

J'entends les arguments que vous amenez, mais je vais vous dire que nous essayons d'être cohérents. On peut se tromper, on commet tous des erreurs, mais on ne le fait pas par hasard et simplement, comme je l'ai entendu, pour bénéficier de foncier ou d'emplois. Absolument pas. On le fait en pleine cohérence. On verra bien si c'est une erreur, mais ce qui ne nous empêche pas de travailler sur les centres-villes aussi. Cela ne nous empêche pas de travailler aussi sur les centres-villes avec une offre qui soit complémentaire parce que, encore une fois, nous avons refusé des implantations.

Je mets aux voix. J'ai bien compris qu'on ne serait pas tous d'accord.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Merci.

Qui est pour ?

Je vous remercie. Je considère donc que le vote est le même sur les deux, à la fois La Boucherie et à la fois B & B.

MONTCHANIN - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un hôtel

Le conseil décide :

- *De céder à la SARL DUBOIS & ASSOCIES, ayant son siège social à PARIS, 86 rue Olivier de Serres (75015), représentée par son gérant, Monsieur Laurent SINDRES DUBOIS, ou à toute personne physique ou morale dument habilitée s'y substituant, une parcelle de terrain constructible d'une superficie d'environ 5 000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°1, lieu-dit « Château d'Avoise », route du Pont Jeanne Rose, à MONTCHANIN (71210) ;*
- *De fixer le prix de cette cession à 30 € H.T. le m², soit un prix total approximatif de 150 000 € HT ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Nicolas BRUNEAU, notaire à BAR-SUR-SEINE (10110), étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur, la communauté urbaine n'assumant que les honoraires de Maître Olivier MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, chargé de la représenter dans cette opération ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2018 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26 ;*

- De prélever les honoraires de Maître Olivier MENTRE sur la ligne prévue à cet effet.

Observations : Adoption à la majorité.

MONTCHANIN - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant

Le conseil décide :

- De vendre à la société RESTOCHRIS, ayant son siège social à MABLY, 1 rue Edouard Branly (42300), représentée par sa gérante, Madame Christelle TIROLE, ou à toute personne physique ou morale dûment habilitée s'y substituant, une parcelle de terrain constructible d'une superficie d'environ 3 500 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n° 1, sise route du Pont Jeanne Rose, lieu-dit « Château d'Avoise » à MONTCHANIN (71210) ;
- De fixer le prix de cette cession à 30 € H.T. le m², soit un prix total approximatif de 105 000 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Caroline MARCOUX, notaire à BOEN SUR LIGNON (42130), étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur, la communauté Urbaine devant seulement assumer les honoraires de Maître Olivier MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, chargé de la représenter ;
- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2018 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26 ;
- De prélever les honoraires de Maître MENTRE sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à la majorité.

7. Augmentation du capital de la SEMCIB

M. le Président.- Nous passons à une autre délibération concernant l'augmentation du capital de la SEMCIB.

Olivier PERRET.

M. PERRET.- La SEMCIB a été créée en 2015 pour permettre la réalisation du programme « Investissements d'avenir, filière stratégique » qui consiste à réaliser une plateforme et des infrastructures ferroviaires au service de l'optimisation de la maintenance des engins de travaux ferroviaires sur le site des Chavannes à Montceau.

Elle opère à ce titre dans une logique d'investissements mutualisés et collaboratifs des adhérents de son cluster Mecateam.

Pour cela, la SEMCIB, dotée d'un capital de 2,96 M€ (dont un apport en nature de la communauté urbaine à la création à hauteur de 670 000 € correspondant au foncier de la plateforme et aux voies-école existantes), a concentré ses capacités de financement pour réaliser les aménagements d'infrastructures :

- À travers sa filiale SAS Infrastructures et Réseaux, dont elle a pourvu le capital à hauteur de 1,6 M€, soit 98 % du capital,
- Et a accompagné le développement de l'atelier principal de maintenance en participant au capital de la SAS Atelier à hauteur de 320 000 €, soit 28 % de son capital.

À ce jour, ce dispositif a permis d'engager un budget d'aménagement de 4 M€ porté par

la filiale SAS Infrastructures et Réseaux et a favorisé la construction de deux ateliers :

- L'un porté par la SAS Atelier pour un total de 3,5 M€,
- Et l'autre par la signature d'un crédit-bail de 4,5 M€,

Soit un total de 12 M€ d'investissement et la création d'une centaine d'emplois, toutes entités ou partenaires confondus.

À mi-parcours de la convention investissements d'avenir, le projet a permis de collecter 2,6 M€ de subvention de l'Etat sur un total de 6,1 M€ attribués.

En 2017, le développement du cluster a permis d'obtenir une seconde labellisation de l'Etat au titre des programmes investissements d'avenir – partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – afin de créer le volet formation attendu par la filière autour des métiers de la maintenance des engins de travaux.

Pour la SEMCIB, il s'agit d'assumer un nouveau plan d'investissement de 3,3 M€ destiné à la création du campus de formations de la plateforme (lancement de l'UF 3 concrétisé par la création de la SAS Campus Mecateam le 14 mars 2018). Cette opération se déroulera en deux phases successives : la première consiste à réhabiliter un bâtiment existant dont la SEMCIB est déjà propriétaire (bâtiment industriel Bridet-Bedert) et la seconde à construire un immeuble tertiaire accueillant les formations.

La première opération, estimée à 1,1 M€, est finançable par une subvention publique de 300 K€ et un recours à l'emprunt de 800 K€ sur 15 ans.

En revanche, la seconde opération, estimée à 2,2 M€, ne peut pas être réalisée par la SEMCIB sans dégrader de manière massive et durable sa capacité d'endettement.

La création du campus de formations et de ses structures d'accueil a une importance toute particulière car elle permet, d'une part, de définir une grande partie du programme pédagogique du futur Campus et, d'autre part, d'offrir de nouveaux moyens d'accueil pérennes pour les centres de formation qui utilisent les voies-école.

Pour rappel, l'ambition du cluster et de ses partenaires est de couvrir, grâce à cet outil, une grande partie des marchés de la formation sur la sécurité des chantiers ferroviaires, la maintenance des appareils de signalisation et la formation des personnels à la maintenance des engins de travaux (ce dernier volet correspondant à la labellisation investissements d'avenir).

Pour assurer le financement de cette opération, la SEMCIB, lors de son assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2018, a délibéré pour procéder à une augmentation de capital de 1,1 M€, par l'émission de 110 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Grâce aux contacts existants au sein du réseau Mecateam et aux activités de formation en place sur les voies-écoles, les espaces mis en location doivent rapidement trouver preneur. 65 % déjà engagés et les 35 % restant seront loués de manière ponctuelle ou permanente à d'autres clients.

L'augmentation en capital social intervient en application de l'article 8 des statuts après délibération des collectivités publiques qui devront détenir entre 50 et 85 % du capital social. Ensuite, une délibération spécifique de la SEM devra être prise en assemblée générale extraordinaire.

Pour permettre cette augmentation de capital et afin de partager l'effort et de ne pas rompre les équilibres actuels, l'idée est que chaque partenaire public, parapublic, privé puisse participer dans le cadre du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1 M€ sans bouleverser les grands équilibres de gouvernance.

Pour mémoire, le conseil régional détient 431 810 € de participation. La communauté urbaine : 431 810 € + 670 000 € d'apport en nature. Le conseil départemental : 86 360 €.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est de souscrire à cette augmentation de capital par l'acquisition de 31 640 actions pour un montant de 316 400 €. Le nombre d'actions en numéraire détenues par la CUCM passerait donc de 110 181 actions à 141 821 actions. Sachant que d'autres actionnaires vont prendre part à l'augmentation de capital, tel que décrit dans votre document, pour atteindre les 1,1 M€ nécessaires à mener à bien le projet de la SEMCIB dans le cadre du Campus de formation.

Je vous remercie d'approuver cette augmentation de capital.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole avant le vote ? Pas de prise de

parole.

Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *De souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCIB par l'acquisition de 31 640 actions pour un montant de 316 400 € ;*
- *De préciser que le montant précité sera entièrement libéré en numéraire ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette souscription ;*
- *D'approuver la modification des statuts et du pacte des actionnaires et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Sernin-du-Bois - Rénovation restaurant - Attribution d'une subvention

9. Fonds d'aide au commerce rural - Commune de Saint-Sernin-du-Bois - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Nous passons ensuite à deux délibérations qui concernent le fonds d'aide au commerce rural, sur Saint-Sernin.

C'est Alain BALLOT qui va nous présenter les deux puisqu'elles sont liées et je mettrai aux voix ensuite.

Alain BALLOT.

M. BALLOT.- Merci Monsieur le Président. Comme vous l'avez justement dit, ces deux délibérations sont liées. Elles concernent un commerce rural, le dernier de la commune sur Saint-Sernin-du-Bois, où le groupe de travail s'est réuni pour la quatrième fois cette année. Tout de même ! Il a examiné la demande de la SARL LNB (représentée par Monsieur et Madame BOUTHENET, gérants du restaurant du Château sur la commune de Saint-Sernin-du-Bois) qui souhaite réhabiliter son établissement car les locaux ne sont plus du tout adaptés aujourd'hui. S'il n'y a pas de travaux réalisés - le maire pourrait en parler mieux que moi -, ils quitteraient cet établissement.

À noter que la commune est propriétaire de l'ensemble des locaux et s'est engagée sur l'extension de cet établissement par la création d'une surface complémentaire couverte ainsi que d'une terrasse. Le coût de ce projet avoisine les 400 000 € d'investissement.

Le coût de l'opération pour la société LNB s'élève à 51 353 €, ce qui correspond à la rénovation intérieure du restaurant et au remplacement du mobilier lié à l'activité.

Le groupe de travail, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour ce projet.

Il vous est proposé de verser une subvention de 10 000 € à la société LNB pour le financement de son projet.

Je continue avec la deuxième puisqu'elle est liée.

Là, il s'agit d'attribuer, pour le même projet, mais qui est porté ici par la commune de Saint-Sernin-du-Bois qui va donc procéder à l'extension, comme je l'ai dit, de tout ce qui est murs, pour un montant de 350 000 €.

La commission, à l'unanimité, a décidé d'attribuer cette subvention d'un montant de 20 000 € car elle est totalement éligible.

Il vous est demandé, Monsieur le Président et chers collègues, d'approuver ces deux délibérations. Merci.

M. le Président.- Merci. Sur les deux délibérations qui viennent d'être présentées par Alain BALLOT, est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'intervention ? Non.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées toutes les deux. Merci.

Fonds d'aide au commerce rural - Saint-Sernin-du-Bois - Rénovation restaurant - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 10.000 € à la SARL LNB pour la réhabilitation de leur établissement : le restaurant du château, situé à Saint-Sernin-du-Bois ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget correspondant article 2042 94*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Fonds d'aide au commerce rural - Commune de Saint-Sernin-du-Bois - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 20.000 € à la commune de Saint Sernin du Bois pour l'extension du bâtiment du prieuré qui abrite le « Restaurant du Château ».*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2018 article 2042 94*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Contrat de ville 2015-2020 - Approbation du rapport politique de la ville 2017

2. Convention de coopération interterritoriale pour la construction du contrat de canal du Centre

3. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention de partenariat

M. le Président.- Au niveau du développement territorial, donc le chapitre suivant, nous avons le contrat de ville avec l'approbation du rapport Politique de la Ville, la convention de coopération interterritoriale pour la construction du contrat de canal et puis l'attribution d'une subvention à l'office du tourisme.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, merci.

Contrat de ville 2015-2020 - Approbation du rapport politique de la ville 2017

Le conseil décide :

- D'approuver le rapport 2017 de la politique de la ville,
- De charger Monsieur le Président de communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Convention de coopération interterritoriale pour la construction du contrat de canal du Centre

Le conseil décide :

- De modifier la délibération n°18SGADL0106 en date du 28 juin 2018 comme suit :
- « D'approuver les termes de la convention de coopération à intervenir avec la communauté d'agglomération le Grand Chalon et la communauté de communes le Grand Charolais ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention » ;
- De préciser que le reste des dispositions de la délibération du 28 juin 2018 demeurent inchangées.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions 2019,

Observations : Adoption à l'unanimité.

Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention de partenariat

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2019 à intervenir entre la communauté urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de tourisme ;
- D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Observations : Étant précisé que David MARTI, Hervé MAZUREK, Jérémy PINTO, Catherine DESPLANCHES, Montserrat REYES, Laurent SELVEZ, Edith CALDERON, Jean-François JAUNET, Jean-Luc GISCLON, Marie-Thérèse FRIZOT et Jocelyne BUCHALIK, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB)

2. Préservation de la ressource en eau - Lac de la Sorme - Autorisation de signer la convention d'animation agricole 2019 avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

3. Assainissement non-collectif - Communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennnes et Saint-Symphorien-de-Marmagne - Versement aux propriétaires de l'aide financière au diagnostic de leur installation

M. le Président.- Chapitre Développement durable, là aussi, trois sujets : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI, la préservation des ressources en eau pour le lac de la Sorme et enfin l'assainissement non collectif sur certaines communes avec le versement aux propriétaires de l'aide financière au diagnostic.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, je vous remercie.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Bourbince (SIBVB)

Le conseil décide :

- *De se prononcer favorablement sur la modification des statuts que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (SMi2B) a adoptée lors de la délibération de son comité syndical du 16 octobre 2018,*
- *Précise que le projet de nouveaux statuts est joint en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Préservation de la ressource en eau - Lac de la Sorme - Autorisation de signer la convention d'animation agricole 2019 avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du projet de convention précitée au titre de l'animation agricole du bassin versant SORME 2019,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base du projet annexé,*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe eau – section de fonctionnement - sous réserve du vote du budget primitif au Conseil du 20 décembre 2018.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Assainissement non-collectif - Communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennnes et Saint-Symphorien-de-Marmagne - Versement aux propriétaires de l'aide financière au diagnostic de leur installation

Le conseil décide :

- *De reverser les aides touchées de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre du diagnostic de l'assainissement non-collectif, aux propriétaires éligibles des installations contrôlées entre 2014 et 2017 sur le territoire des communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne, sous réserve de l'approbation du budget primitif 2019,*
- *De verser aux propriétaires non éligibles à l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne précitée sur le reste du territoire des communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne, une aide d'un montant de 42,60 €, sous réserve de l'approbation du budget primitif 2019,*
- *D'imputer les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes du budget annexe assainissement non collectif,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières et à leur reversement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII – PROXIMITÉ

1. Fourniture et transport de sel de déneigement pour les services de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande

M. le Président. - Enfin, pour terminer, au chapitre Proximité, la fourniture et le transport de sel pour le déneigement. Il s'agit d'une autorisation de signature.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité, à conclure avec le groupement Transports Garnier/CHBTP – mandataire Garnier - ZA Les Guillemeaux - 71190 Etang sur Arroux ;*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Voilà, mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme de notre conseil. Il me reste simplement à vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, aux invités également qui, pour ceux qui le souhaitent, peuvent se rejoindre à la table qui est sur ma gauche.

Merci et bonne soirée.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 34)

La secrétaire de séance

Josiane BERARD

